

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 965

13 avril 2012

SOMMAIRE

A.J. Tech. Soparfi S.A.	46319	Renting Luxembourg	46309
Allianz Société Financière S.à.r.l.	46310	Risk Partner S.A.	46299
Alura Capital Partners S.A.	46311	Risk Partner S.A.	46298
Arulux Second S.à r.l.	46288	SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.	46309
BAA OP	46300	Sea Hot S.A.	46310
Central European University	46316	SEE Car Park Managers Sàrl	46310
Combil S.A.	46320	SRE Cumberland S.à r.l.	46310
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny F S.à r.l.	46319	Stelvio	46298
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny PF S.à r.l.	46320	Sublime Investments S.à r.l.	46286
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny P S.à r.l.	46320	Synapsis S.A.	46315
Moise S.A.	46301	Taitava Advisory Services	46316
Norinvest S.A.	46286	Taurus Capital S.A.	46317
Oxford Investments S.A.	46287	Taylor Wimpey (Luxembourg) Invest- ments No.1 S.à.r.l.	46300
Parcs des Lumières S.à r.l.	46297	Taylor Wimpey S.à r.l.	46316
Pasta Point Pétange Sàrl	46299	Techne International S. à r.l.	46315
Pergola Management S.A.	46320	The Cutting Room S.à r.l.	46317
PGF II S.A.	46274	Timber S.à r.l.	46317
Portico Investments Sàrl	46297	Tone S.A.	46309
PRI S.A.	46298	Travil S.A.	46317
Procter & Gamble International S.à r.l. ..	46300	Vatea S.A.	46318
Project W Holding S.à r.l.	46297	Vatea S.A.	46318
P.S.M. Investment S.A.	46287	Vespa A S.C.A.	46311
Purple Sky S.à r.l.	46287	VISALUX, société coopérative	46298
Raymondo S.A., SPF	46299	Vouvray I S.à r.l.	46318
Redcliffe S.A.	46299	West Park Management Services S.à r.l.	46319
Remora Consult	46309		

PGF II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of February.

Before Maître Joëlle Baden notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of PGF II S.A. (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, incorporated by a notarial deed dated 18 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations number 2181 of 22 November 2006, whose articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 9 December 2010 published in the Mémorial C Recueil des sociétés et associations number 875 of 3 May 2011, registered with the Trade Register and Companies Register of Luxembourg under number B 120.787.

The extraordinary general meeting is opened at 3. p.m. with Mr Luís Marques Guilherme, lawyer, residing professionally in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requested the notary to state:

I- The meeting is held with the following:

Agenda:

1- Creation of a new category of shares, i.e. the H Ordinary Shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP1) each and having the same rights and obligations as the ordinary shares save for the rights in case of dividends distributions and winding up proceeds where the H Ordinary Shares will participate with a right to distributions with a multiple of 2.4989;

2- Decision to directly convert the 20,000 existing "E" shares into 20,000 newly issued "H" Ordinary Shares;

3- Restatement of the articles of incorporation of the Company in order to reflect among others the creation and issue of the twenty thousand (20,000) H Ordinary Shares;

4- Acceptance of the transfer by NCB (Development) Nominees Ltd. of (i) 398 newly issued H Ordinary Shares to DJ Crader Trust and (ii) of 3,995 newly issued H Ordinary Shares to Grainmarket Properties Limited.

5- Granting of power to any director of the Company to act alone or jointly in the name and on behalf of the Company in order to do all acts or things, execute and sign any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document as the director may consider necessary or desirable in order to register the above issuance of a new shares in the capital of the Company;

6- Miscellaneous.

II- That the shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which after having been signed ne varietur by the proxy of the represented shareholders, the board of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III- That the whole share capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they received due notice and were duly informed of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV- That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items on the agenda.

Then, the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create a new category of shares named the H Ordinary Shares, having the same rights and obligations as the Ordinary Shares save for the rights in case of dividends distributions and winding up proceeds, where the H Ordinary Shares will participate according to the provisions of article 5.2 of the articles of association of the Company, all the H Ordinary Shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

Second resolution

Intervention

There now appears Mr Luís Marques Guilherme, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 3 George's Dock, IFSC Dublin 1, Ireland, registered with the Irish Companies Register under the number 395096 (hereafter referred to as "NCB"),

by virtue of a proxy given under private seal given on 2 February 2012 which will remain attached to the present deed.

Such shareholder, represented as aforementioned, declares to convert the twenty thousand (20,000) E Ordinary Shares it currently holds in the share capital of the Company into twenty thousand (20,000) H Ordinary Shares at a rate of one E Ordinary Share to one H Ordinary Share.

Third resolution

The general meeting unanimously acknowledges that all the conditions are verified for the conversion of the twenty thousand (20,000) E Ordinary Shares each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) into twenty thousand (20,000) H Ordinary Shares each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1).

Fourth resolution

The general meeting resolves that all the twenty thousand (20,000) E Ordinary Shares which NCB previously held in the capital of the Company are converted to H Ordinary Shares, and thus the twenty thousand (20,000) E Ordinary Shares are hereby cancelled.

The general meeting resolves to allot the newly issued twenty thousand (20,000) H Ordinary Shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each to NCB.

The general meeting confirms that the Company did not modify its share capital, since the Company converted all the twenty thousand (20,000) E Ordinary Shares with a nominal value of one Pound Sterling (1 GBP) each into twenty thousand (20,000) H Ordinary Shares also having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

Fifth resolution

As a result of the conversion above-mentioned and as a consequence of the creation of the H Ordinary Shares and the rights allocated to them, the general meeting resolves to eliminate all the references pertaining to the E Ordinary Shares, the E Loan Notes 2009 and the E Units from the articles of association of the Company.

Thus, the general meeting resolves to amend the following articles of the articles of association of the Company as follows:

“Preliminary Title: Definitions

Words and expressions mentioned in this section shall bear the meaning next to them wherever it mentioned in these Articles, unless the context otherwise requires:

A Loan Notes 2009 means the A loan notes to be issued by the Company;

A Ordinary Shares means the A Ordinary Shares of GBP 1 (one Pound Sterling) each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

A Ordinary Shareholders means the holders from time to time of the A Ordinary Shares or the interest in such A Ordinary Shares and A Ordinary Shareholder means any one of them;

A Units means one A Ordinary Share and one A Loan Note 2009;

A Unitholders means the holders from time to time of the A Units or the interest in such A Units and A Unitholder means any one of them;

Affiliate means, with respect to any person, any other person that, directly or indirectly:

(a) owns or controls the first person;

(b) is owned or controlled by the first person; or

(c) is under common ownership or control with the first person, where:

(i) own means ownership (either alone or together with other Affiliates) of more than 50 per cent. of the voting capital of, or interests giving the right to vote at general meetings of, or the rights to distributions on account of equity of, the relevant person; and

(ii) control means the power (whether through the ownership of voting securities, by contract, or otherwise and whether alone or together with other Affiliates) to direct the management or policies, or activities, of the relevant person or to appoint or remove (or to direct the appointment or removal of) directors of the relevant person holding a majority of the voting rights exercisable at meetings of its board on all, or substantially all, matters (and controlled shall be construed accordingly);

provided, however, that the Company shall not be considered to be an Affiliate of any member or of any other Affiliate of any member;

Annual Property Valuation means the annual valuation of all Properties carried out by the Independent Valuer and Annual Valuations shall be construed accordingly;

Annual Value Per Share means the fully diluted value per Share calculated in accordance with Article 26;

Articles means the articles of association of the Company from time to time;

Auditors means the auditors or auditor for the time being of the Company;

Associate or Affiliate means in relation to the relevant party an undertaking in the same group as the party, an appointed representative of the party or of any undertaking in the same group as the party, and any other person whose business

or domestic relationship with the party or its associate might reasonably be expected to give rise to a community of interest between them which may involve a conflict of interest in dealings with third parties;

B Loan Notes 2009 means the B loan notes to be issued by the Company;

B Ordinary Shares means the B Ordinary Shares of GBP 1 (one Pound Sterling) each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

B Ordinary Shareholders means the holders from time to time of the B Ordinary Shares or the interest in such B Ordinary Shares and B Ordinary Shareholder means any one of them;

B Units means one B Ordinary Share and one B Loan Note 2009;

B Unitholders means the holders from time to time of the B Units or the interest in such B Units and B Unitholder means any one of them;

Beneficial Holders means the holders from time to time of the beneficial interest in the Shares and Beneficial Holder means any one of them;

Board of Directors or Board means the board of directors from time to time of the Company;

C Loan Notes 2009 means the C loan notes to be issued by the Company;

C Ordinary Shares means the C Ordinary Shares of GBP 1 (one Pound Sterling) each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

C Ordinary Shareholders means the holders from time to time of the C Ordinary Shares or the interest in such C Ordinary Shares and C Ordinary Shareholder means any one of them;

C Units means one C Ordinary Share and one C Loan Note 2009;

C Unitholders means the holders from time to time of the C Units or the interest in such C Units and C Unitholder means any one of them;

Chairman means the chairman for the time being of the Board;

Closing Net Assets means the net assets of the Company as at 31 December 2007 or as at the end of each 12 (twelve) month period thereafter, as the case may be;

Company means PGF II S.A.

Completion means the date of issue of Ordinary Shares and Loan Notes 2006 upon completion of the placing referred to in the Information Memorandum;

D Loan Notes 2009 means the D loan notes to be issued by the Company;

D Ordinary Shares means the D Ordinary Shares of GBP 1 (one Pound Sterling) each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

D Ordinary Shareholders means the holders from time to time of the D Ordinary Shares or the interest in such D Ordinary Shares and D Ordinary Shareholder means any one of them;

D Units means one D Ordinary Share and one D Loan Note 2009;

D Unitholders means the holders from time to time of the D Units or the interest in such D Units and D Unitholder means any one of them;

Directors means the Investor Directors and the Manager Directors of the Company for the time being;

F Loan Notes 2009 means the F loan notes to be issued by the Company;

F Ordinary Shares means the F Ordinary Shares of GBP 1 (one Pound Sterling) each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

F Ordinary Shareholders means the holders from time to time of the F Ordinary Shares or the interest in such F Ordinary Shares and F Ordinary Shareholder means any one of them;

F Units means one F Ordinary Share and one F Loan Note 2009;

F Unitholders means the holders from time to time of the F Units or the interest in such F Units and F Unitholder means any one of them;

G Loan Notes 2009 means the G loan notes to be issued by the Company;

G Ordinary Shares means the G Ordinary Shares of GBP 1 (one Pound Sterling) each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

G Ordinary Shareholders means the holders from time to time of the G Ordinary Shares or the interest in such G Ordinary Shares and G Ordinary Shareholder means any one of them;

G Units means one G Ordinary Share and one G Loan Note 2009;

G Unitholders means the holders from time to time of the G Units or the interest in such G Units and G Unitholder means any one of them;

Group means the Company and its subsidiaries and subsidiary undertakings from time to time and shall also include the Company's interest in any joint venture or partnership and Group Company means any of them;

H Loan Notes 2011 means the H loan notes to be issued by the Company;

H Ordinary Shares means the H Ordinary Shares of GBP 1 (one Pound Sterling) each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

H Ordinary Shareholders means the holders from time to time of the H Ordinary Shares or the interest in such H Ordinary Shares and H Ordinary Shareholder means any one of them;

H Units means one H Ordinary Share and one H Loan Note 2011;

H Unitholders means the holders from time to time of the H Units or the interest in such H Units and H Unitholder means any one of them;

Independent Valuer means the independent valuer to be engaged by the Company from time to time to prepare the Annual Property Valuations and any other valuations of the Properties owned by the Group as may be required by the Board from time to time;

Information Memorandum means the information memorandum of the Company of the date of adoption of these Articles;

Initial Manager means Grainmarket Asset Management LLP, who will act on Completion as manager to the Company under the terms of the Management Agreement;

Interest in Loan Notes 2006 includes an interest of any kind whatsoever in or to any Loan Notes 2006 or any right to control the voting or the rights attributable to any Loan Notes 2006 disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject and Interest shall be construed accordingly;

Interest in Loan Notes 2009 includes an interest of any kind whatsoever in or to any Loan Notes 2009 or any right to control the voting or the rights attributable to any Loan Notes 2009 disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject and Interest shall be construed accordingly;

Interest in Shares includes an interest of any kind whatsoever in or to any Share or any right to control the voting or the rights attributable to any Share disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject and Interest shall be construed accordingly;

Interim Property Valuation means a desktop valuation of all Properties carried at a point in time between Annual Property Valuations out by the Independent Valuer and Interim Valuations shall be construed accordingly;

Investor Director means any director appointed in accordance with Article 19;

Loan Notes 2006 means the loan notes to be issued by the Company;

Loan Notes 2009 means jointly the A Loan Notes 2009, B Loan Notes 2009, C Loan Notes 2009, D Loan Notes 2009, F Loan Notes 2009, the G Loan Notes 2009 and the H Loan Notes 2011;

Loan Notes Instrument 2006 means the instrument constituting the Loan Notes 2006;

Loan Notes Instrument 2009 means the instrument constituting the Loan Notes 2009, as amended from time to time;

Management Agreement means the management agreement to be entered into between the Company and Grainmarket Asset Management Limited;

Manager means any party with whom the Company may from time to time enter into an agreement for the provision of property management services;

Manager Director means any director appointed in accordance with Article 19;

Nominee Trust means the trust arrangement which the Beneficial Holders have put in place with NCB (Development) Nominees Limited;

Opening Net Assets has the meaning ascribed to it in the Management Agreement;

Ordinary Shares means the ordinary shares of GBP 1 (one Pound Sterling) each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

Ordinary Shareholders means the holders from time to time of the Ordinary Shares or the interest in such Ordinary Shares and Ordinary Shareholder means any one of them;

Ordinary Units means one Ordinary Share and one Loan Note 2006;

Ordinary Unitholders means the holders from time to time of the

Ordinary Units or the interest in such Ordinary Units and Ordinary Unitholder means any one of them;

Performance Fee has the meaning ascribed to it in the Management Agreement;

Performance of Tokenhouse Property means the net asset value of Tokenhouse from time to time as if Tokenhouse had continued to trade as a standalone entity, in a manner consistent with, using best endeavours, the PGF Restructuring;

PGF III (Tokenhouse) S.A. or Tokenhouse means the company PGF III (Tokenhouse) S.A. incorporated for the purpose of acquiring the Tokenhouse Property, having its registered office at 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B137 974;

PGF Restructuring means the restructuring having as a result that PGF II S.A. holds (i) 100% of PGF II Lime S.A., (ii) 100% of PGF II (Temple) S.à r.l., (iii) 100% of PGF III S.A. and (iv) 40% of PGF III Tokenhouse S.A.

Properties means the properties, which it is intended will be located primarily in South East England and London in particular, to be acquired by the Company for the purposes of the Business (as defined in the Management Agreement) and to be under the management of the Manager; and "Property" shall be construed accordingly;

Registered Holders means the registered holders from time to time of the Ordinary Shares and Registered Holder means any one of them;

Relevant Agreement means these Articles the Unitholders Agreement and any agreement relating (in whole or in part) to the management and/or affairs of the Company which is binding from time to time on the Company and the Shareholders or persons having an Interest in Shares (and which (expressly or by implication) is stated to supplement and/or prevail over any provisions of these Articles) and shall include any declaration of trust document entered into by NCB (Development) Nominees Limited in respect of the Nominee Trust;

Shareholders means the registered holders from time to time of Shares and Shareholder shall be construed accordingly;

Shares means jointly the Ordinary Shares, the A Ordinary Shares, the B Ordinary Shares, the C Ordinary Shares, the D Ordinary Shares, the F Ordinary Shares, the G Ordinary Shares and the H Ordinary Shares and any other share forming part of the capital of the Company from time to time and Share shall be construed accordingly;

Tokenhouse Property means 6-8 Tokenhouse Yard, London EC2;

Trust means any trust whether arising under a settlement, declaration of trust, testamentary disposition or on an intestacy;

Unit means one Share and one Loan Note;

Unitholders means the holders from time to time of the Units or the interest in such Units and Unitholder means any one of them;

Unitholders Agreement means the unitholders agreement the shareholders and the Company will enter into;

Voting Rights means the right to attend and vote on all resolutions at any general meeting of the Company.

Winding Down means the disposal of all the Properties owned by the Company in connection with the winding-down of the Company, such winding-down to take place within a two-year period from commencement of the winding down, or such longer period as may be approved in writing by the holders of 75% of the Shares, the procedures for which Winding Down shall be determined by the Board and shall include the matters set out at Article 30.”

(...)

“Title II. Share capital - Shares

Art. 5. Subscribed share capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at eight hundred twenty-three thousand and six hundred thirteen Pounds Sterling (GBP 823,613) represented by (i) 389,920 (three hundred eighty-nine thousand nine hundred twenty) Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, (ii) 126,175 (one hundred twenty-six thousand one hundred seventy-five) A Ordinary Shares, (iii) 40,231 (forty thousand two hundred thirty-one) B Ordinary Shares, (iv) 141,330 (one hundred forty-one thousand three hundred thirty) C Ordinary Shares, (v) 14,965 (fourteen thousand nine hundred sixty five) D Ordinary Shares, (vi) 5,900 (five thousand nine hundred) F Ordinary Shares, (vii) 85,092 (eighty-five thousand and ninety-two) G Ordinary Shares, (viii) 20,000 (twenty thousand) H Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1.-(one Pound Sterling) each.

5.2 The A Ordinary Shares, the B Ordinary Shares, the C Ordinary Shares, the D Ordinary Shares, the F Ordinary Shares, G Ordinary Shares and H Ordinary Shares shall have the same rights and obligations as the Ordinary Shares save for the rights in case of dividends distributions and winding up proceeds (including the reimbursement of the Shares and the boni de liquidation) of all or part of the Shares with respect of the A Ordinary Shares, B Ordinary Shares, C Ordinary Shares, D Ordinary Shares, E Ordinary Shares, F Ordinary Shares, and H Ordinary Shares where the Ordinary Shares and the G Ordinary Shares will participate with a multiple of 1, the A Ordinary Shares will participate with a multiple of 1.1564, the B Ordinary Shares will participate with a multiple of 0.6752, the C Ordinary Shares will participate with a multiple of 2.2365, the D Ordinary Shares will participate with a multiple of 1.7057, the F Ordinary Shares will participate with a multiple of 1.1564 and the H Ordinary Shares will participate with a multiple of 2.489.

5.3 The rights and obligations of each class of shares are set under the Unitholders Agreement.”

(...)

“ **Art. 12. Drag Along.** Notwithstanding any other restrictions on transfer and in substitution for all other transfer restrictions relating to Shares, the provisions of this Article 12 shall apply where an offer (Drag Along Offer), being a bona fide arms length offer is made to acquire the entire issued share capital of the Company.

Upon the making of a Drag Along Offer, the parties receiving the Drag Along Offer shall notify all reasonable details of such Drag Along Offer in writing to the Board of Directors, whereupon the Board shall decide, acting reasonably, whether the Drag Along Offer constitutes a bona fide arms length offer made by an unconnected third party for the purposes of this Article.

Where the Board of Directors decides that the Drag Along Offer constitutes a bona fide arms length offer, the Board of Directors shall notify in writing (the Drag Along Notice) the existence and details of the Drag Along Offer to all members of the Company to acquire all Shares and/or Interests in Shares (together, the Drag Along Shares) held by such Shareholders either on their own behalf or on behalf of any beneficial holder thereof (the Drag Along Offerees).

The Drag Along Notice shall state:

(1) the price per Share, or, in the event of non-cash consideration, the per-Share consideration offered by the Drag Along Third Party; the price per Share or the per-Share consideration, as the case may be, need to be set taking into consideration the multiples attached to the Ordinary Shares (1), A Ordinary Shares (1.1564), B Ordinary Shares (0.6752), C Ordinary Shares (2.2365), D Ordinary Shares (1.7057), F Ordinary Shares (1.1564), G Ordinary Shares (1) and H Ordinary Shares (2.4989) as provided in article 5 of the Articles of Association;

(2) any conditions (other than relating to price) to the acceptance by the Drag Along Offerees (or any of them) of the Drag Along Offer;

(3) if appropriate, a description of the non-cash consideration payable by or on behalf of the Drag Along Third Party in connection with the sale of the Shares;

(4) the proposed date of transfer; and

(5) the identity of the Drag Along Third Party.

The Board of Directors shall give the Drag Along Offerees at least 21 (twenty-one) days to consider the Drag Along Offer and such Drag Along Offerees who wish to accept the Drag Along Offer must so notify the Board of Directors, or cause the Board of Directors to be so notified, in writing by the end of this period.

If by the end of the 21 day period the holders of at least 80% (eighty percent.) of the Shares (the Drag Along Majority) have notified the Board of Directors, or caused the Board of Directors to be notified, that they wish to accept the Drag Along Offer, then all Drag Along Offerees will be required to sell to the Drag Along Third Party all of the Drag Along Shares upon the terms set out in the Drag Along Notice (the Drag-Along Right) and the Board of Directors will not be entitled to decline or refuse to register any such transfer or transfers.

Each of the Shareholders agrees to take all steps necessary to enable to him to comply with the provisions of this Article to facilitate the exercise of the Drag Along Right where applicable.

Each of the Shareholders and all parties holding an Interest in Shares agrees to waive any pre-emption rights or other rights or restrictions which they may have by virtue of these Articles or any other agreement or otherwise, the enforcement of or compliance with which may or might prevent the exercise of the Drag Along Right or the implementation of the Drag Along Offer pursuant thereto if the Drag Along Majority have notified the Board of Directors of their wish to accept the Drag Along Offer, and the Shareholders agree, without limitation, to approve any and or all amendments which may be required to be made to the Articles or any other agreement or otherwise necessary to remove such pre-emption or other rights, in such circumstances.

If, notwithstanding exercise of the Drag Along Right, any Drag Along Offeree refuses or fails to transfer his Shares as required pursuant to this Article then:

each Director is deemed to be irrevocably and unconditionally appointed attorney by such Drag Along Offeree with full power to execute and deliver in the name of such Drag Along Offeree any stock transfer form and any other necessary documents and to do such other things as may be necessary or desirable to accept, transfer and complete the transfer of the Shares;

the Company may receive the purchase monies due to such Drag Along Offeree and shall pay the same (and any withheld dividends) to such Drag Along Offeree. The receipt by the Company of such monies shall be full discharge of the Drag Along Third Party's obligations in respect of the same. The Company shall, at the risk of such Drag Along Offeree, send a cheque for the purchase monies and any withheld dividends by registered post to the address of such Drag Along Offeree as stated in the register of members; and

the Company shall, subject to the stock transfer form and/or such other necessary documents in respect of the Shares owned by such Drag Along Offeree being duly executed and stamped, register the name of the Drag Along Third Party or his nominee in the register of the shareholders of the Company."

Sixth resolution

The general meeting acknowledges that there is no decision to take in relation with item 4 in the above agenda.

Seventh resolution

The general meeting resolves to grant full power to any director of the Company to act alone or jointly in the name and on behalf of the Company in order to do all acts or things, execute and sign any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document as the director may consider necessary or desirable in order to register the above direct conversion of E Ordinary Shares in the capital of the Company and the transfer of H Ordinary Shares informed by NCB.

Costs - Evaluation

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six février.

Par-devant Maître Joëlle BADEN notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PGF II S.A. (ci-après la «Société»), dont le siège social est à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, constituée suivant acte notarié en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C recueil spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2181 du 22 novembre 2006, lesquels statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 2010 publié Mémorial C recueil spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 875 du 3 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.787.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Luis Marques Guilherme, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale désigne comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions, à savoir les Actions H Ordinaires ayant une valeur nominal d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes sauf pour leurs droits dans les distributions de dividendes ou boni de liquidation auxquels les actions H Ordinaires participeront avec un droit de distribution avec un multiple de 2.4989;

2. Décision de convertir directement 20,000 des Actions E existants en 20,000 Actions H nouvellement émises;

3. Refonte des statuts de la Société pour refléter notamment la création et l'émission de vingt mille (20,000) Actions Ordinaires H;

4. Acceptation du transfert par NCB (Development) Nominees Ltd. de (i) 398 Actions Ordinaires H nouvellement émis pour DJ Crader Trust et (ii) de 3,995 Actions Ordinaires H nouvellement émis pour Grainmarket Properties Limited.

5. Autorisation donnée à tout administrateur de la Société d'acter seul ou conjointement au nom et pour le compte de la Société en vue de procéder à tout acte, exécuter et signer tout acte, procuration, registre, confirmation ou tout autre document que l'administrateur considère nécessaire et utile en vue de l'enregistrement de l'émission des nouvelles actions au capital social de la Société;

6. Divers

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexés au présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle catégorie d'actions dénommée les Actions Ordinaires H, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires sauf pour leurs droits dans les distributions de dividendes ou boni de liquidation auxquels les actions Ordinaires H participeront conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts de la Société, et ayant une valeur nominal d'une livre Sterling (GBP 1) chacune.

Deuxième résolution

Intervention

Comparaît alors Monsieur Luis Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa capacité de mandataire de NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, constituée selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 3, George's Dock, IFSC Dublin 1, Ireland enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Irlande sous le numéro 395096 (ci-après «NCB»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 février 2012 et qui restera attachée au présente.

Ledit actionnaire, représentée comme décrit ci-dessus, déclare convertir les vingt mille (20,000) Action Ordinaires E, qu'il détient actuellement dans le capital social de la Société, en vingt mille (20,000) Action Ordinaires H à un taux d'échange d'une Action Ordinaire E pour une Action Ordinaire H.

Troisième résolution

L'assemblée générale reconnaît que les conditions pour la conversion des vingt mille (20,000) Actions Ordinaires E dans le capital social de la Société ayant une valeur nominal d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en vingt mille (20,000) Actions Ordinaires H ayant une valeur nominal d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, ont été vérifiées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les vingt mille (20,000) Actions Ordinaires E, détenues préalablement par NCB dans le capital social de la Société sont converties en Actions Ordinaires H, et qu'en conséquence les vingt mille (20,000) Actions Ordinaires E sont annulées.

L'assemblée générale décide d'allouer les vingt mille (20,000) Actions Ordinaires H, nouvellement émises ayant une valeur nominal d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune à NCB. L'assemblée générale confirme également que la Société n'a pas modifié son capital social, car toutes les vingt mille (20,000) Actions Ordinaires E ayant une valeur nominal d'un Livre Sterling (GBP 1) ont été converties en vingt mille (20,000) Actions Ordinaires H ayant une valeur nominal d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence de la création des Actions Ordinaires H et des droits attachés à celles-ci, l'assemblée générale décide de modifier les articles suivants des statuts de la Société comme suit:

«Titre Préliminaire: Définitions

Les mots et des expressions mentionnés dans cette section porteront, partout où ils sont mentionnés dans ces Statuts, la signification à côté d'eux, à moins que le contexte ne l'exige autrement:

Accord Concerné signifie ces Statuts, le Contrat des détenteurs d'Unités et tout accord se rapportant (entièrement ou partiellement) à la gestion et/ou aux affaires de la Société qui lie la Société et les Actionnaires ou les personnes ayant un Intérêt dans les Actions (et qui tel qu'il est (expressément ou implicitement) prévu complétera et/ou prévaudra sur n'importe quelle disposition de ces Statuts et y compris toute déclaration de fiducie dans laquelle entrera NCB (Development) Nominees Limited en relation avec la Convention de Fiduciaire;

Achèvement signifie la date d'émission des Actions Ordinaires et des Titres d'emprunt de 2006 après achèvement du placement objet du Mémoire d'Information;

Actifs Nets de Clôture signifie les actifs nets de la Société au 31 décembre 2007 ou à la fin de chaque période de 12 (douze) mois par après, selon le cas;

Actionnaires signifient les détenteurs enregistrés des Actions et Actionnaire sera interprété en conséquence;

Actionnaires Bénéficiaires signifie les porteurs existant des intérêts économiques dans les Actions et Actionnaire Bénéficiaire signifie l'un quelconque d'entre eux;

Actionnaires Enregistrés signifient les actionnaires enregistrés de temps à autre des Actions Ordinaires et Actionnaire Enregistré signifie n'importe lequel d'entre eux;

Actionnaires Ordinaires signifie les porteurs existant d'Actions Ordinaires ou d'un intérêt dans de telles Actions Ordinaires et Actionnaire Ordinaire signifie l'un d'entre eux;

Actionnaires Ordinaires A signifie les porteurs existant des Actions Ordinaires A ou d'intérêt dans de telles Actions Ordinaires A et Actionnaire Ordinaire A signifie l'un d'entre eux;

Actionnaires Ordinaires B signifie les porteurs existant des Actions Ordinaires B ou d'un intérêt dans de telles Actions Ordinaires B et Actionnaire Ordinaire B signifie l'un d'entre eux;

Actionnaires Ordinaires C signifie les porteurs existant des Actions Ordinaires C ou d'un intérêt dans de telles Actions Ordinaires C et Actionnaire Ordinaire C signifie l'un d'entre eux;

Actionnaires Ordinaires D signifie les détenteurs de temps à autre des Actions Ordinaires D où l'intérêt dans de telles Actions Ordinaires D et Actionnaire Ordinaire D signifie quelqu'un d'entre eux;

Actionnaires Ordinaires F signifie les détenteurs de temps à autre des Actions Ordinaires F où l'intérêt dans de tels Actions Ordinaires F et Actionnaire Ordinaire F signifie quelqu'un d'entre eux;

Actionnaires Ordinaires G signifie les détenteurs de temps à autre des Actions Ordinaires G où l'intérêt dans de tels Actions Ordinaires G et Actionnaire Ordinaire G signifie quelqu'un d'entre eux;

Actionnaires Ordinaires H signifie les détenteurs de temps à autre des Actions Ordinaires H où l'intérêt dans de telles Actions Ordinaires H et Actionnaire Ordinaire H signifie quelqu'un d'entre eux;

Actions signifie ensemble les Actions Ordinaires, les Actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires B, les Actions Ordinaires C, les Actions Ordinaires D, les Actions Ordinaires F, les Actions Ordinaires G et les Actions Ordinaires H et toute autre action représentant le capital de la Société et Action sera interprétée en conséquence;

Actions Ordinaires signifient les actions ordinaires de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune dans le capital de la Société ayant les droits définis par les Statuts;

Actions Ordinaires A signifie les Actions Ordinaires A de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune dans le capital de la Société ayant les droits définis par les Statuts;

Actions Ordinaires B signifie les Actions Ordinaires B de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune dans le capital de la Société ayant les droits définis par les Statuts;

Actions Ordinaires C signifie les Actions Ordinaires C de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune dans le capital de la Société ayant les droits définis par les Statuts;

Actions Ordinaires D signifie les Actions Ordinaires D de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune dans le capital de la Société ayant les droits définis par ces Statuts;

Actions Ordinaires F signifie les Actions Ordinaires F de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune dans le capital de la Société ayant les droits définis par ces Statuts;

Actions Ordinaires G signifie les Actions Ordinaires G de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune dans le capital de la Société ayant les droits définis par ces Statuts;

Actions Ordinaires H signifie les Actions Ordinaires H de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune dans le capital de la Société ayant les droits définis par ces Statuts;

Administrateurs signifie l'Administrateur Investisseur et l'Administrateur Manager actuels de la Société;

Administrateur Gestionnaire signifie n'importe quel directeur nommé conformément à l'Article 19;

Administrateur Investisseur signifie n'importe quel administrateur nommé conformément à l'Article 19;

Affilié signifie, en relation avec toute personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement:

- a) détient ou contrôle la première personne;
- b) est détenue ou contrôlée par la première personne; ou
- c) est sous propriété ou contrôle commun avec la première personne,

ou

(i) détient signifie avoir la propriété (soit seul soit conjointement avec d'autres Affiliés) de plus de 50 pourcent du capital votant de, ou d'intérêts donnant le droit de voter à des assemblées générales de, ou des droits aux distributions relatives au capital de, la personne concernée; et

(ii) contrôle signifie le pouvoir (que ce soit par la propriété de titres votants, par contrat, ou autrement et soit seul soit conjointement avec d'autres Affiliés) de diriger la gestion ou les polices, ou les activités, de la personne concernée ou de nommer ou de révoquer (ou de diriger la nomination et la révocation) d'administrateurs de la personne concernée détenant une majorité des droits de vote exerçables à des réunions de son conseil d'administration sur toutes, ou substantiellement sur toutes, les matières (et contrôlé sera interprété en conséquence),

sous réserve, cependant, que la Société ne pourra pas être considérée comme étant un Affilié d'un quelconque membre ou d'un Affilié d'un quelconque membre;

Associé ou Partenaire signifie en relation avec la personne concernée une entreprise du même groupe que la personne, qu'un représentant nommé par la personne ou par toute entreprise du même groupe que la personne, et toute autre personne ayant une activité ou une relation domestique avec la personne ou son associé dont on pourra raisonnablement s'attendre à ce qu'elle fasse naître une communauté d'intérêts entre elles et qui pourra inclure un conflit d'intérêt en traitant avec des parties tierces;

Auditeurs signifie les réviseurs ou le réviseur actuel de la Société;

Avoirs Nets d'Ouverture a la signification lui donnée dans le Contrat de Gestion;

Conseil d'Administration ou Conseil signifie le conseil d'administration de temps à autre de la Société;

Contrat de Gestion signifie le contrat de gestion qui sera signé entre la Société et Grainmarket Asset Management Limited;

Convention de Fiduciaire signifie l'accord de fiduciaire que les Actionnaires Bénéficiaires ont mis en place avec NCB (Development) Nominees Limited;

Détenteurs d'Unités signifie les porteurs des Unités ou d'un intérêt dans de telles Unités et Détenteur d'Unités signifie l'un eux;

Détenteurs d'Unités A signifie les porteurs existant des Unités A ou d'un intérêt dans de telles Unités A et Porteur d'Unité A signifie l'un d'entre eux;

Détenteurs d'Unités B signifie les porteurs existant des Unités B ou d'intérêt dans de telles Unités B et Détenteur d'Unité B signifie l'un d'entre eux;

Détenteurs d'Unités C signifie les porteurs existant des Unités C ou d'intérêt dans de telles Unités C et Détenteur d'Unité C signifie l'un d'entre eux;

Détenteurs d'Unités D signifie les détenteurs de temps à autre des Unités D ou d'intérêt en de telles Unités D et Détenteur d'Unité D signifie quelqu'un d'entre eux;

Détenteurs d'Unités F signifie les détenteurs de temps à autre des Unités F ou d'intérêt en de telles Unités F et Détenteur d'Unité F signifie quelqu'un d'entre eux;

Détenteurs d'Unités G signifie les détenteurs de temps à autre des Unités G ou d'intérêt en de telles Unités G et Détenteur d'Unité G signifie quelqu'un d'entre eux;

Détenteurs d'Unités H signifie les porteurs existant des Unités H ou d'un intérêt dans de telles Unités H et Porteur d'Unité H signifie l'un d'entre eux;

Détenteurs d'Unités Ordinaires signifie les détenteurs existant des Unités Ordinaires ou d'un intérêt dans de telles Unités Ordinaires et Détenteur d'Unité Ordinaire signifie quelqu'un d'entre eux;

Dissolution signifie la cession de toutes les Propriétés dont est propriétaire la Société en relation avec la liquidation de la Société, cette liquidation devant prendre place dans les deux ans à partir de la dissolution, ou toute période plus longue qui pourrait être approuvée par les détenteurs de 75% (soixante-quinze pour cent) des Actions, la procédure pour cette Dissolution devant être arrêtée par le Conseil d'Administration et devra inclure les points décrits à l'article 30.

Droits de vote signifient le droit de participer à et d'exprimer un vote sur toutes les résolutions à n'importe quelle assemblée générale de la Société.

Expert Indépendant signifie l'expert indépendant qui sera engagé par la Société de temps à autre pour préparer la Valorisation Annuelle de Propriété et les autres valorisations des propriétés appartenant au Groupe comme peut l'être demandé par le Conseil de temps à autre;

Fiducie signifie toute fiducie peu importe qu'elle résulte d'un règlement, d'une déclaration de fiducie, d'une disposition testamentaire ou d'une succession;

Gestionnaire signifie toute partie avec laquelle la Société pourrait de temps à autre entrer dans un contrat en vue de la prestation de services de gestion de propriété;

Gestionnaire Initial signifie Grainmarket Asset Management LLP, qui agira à l'Achèvement comme gestionnaire pour la Société sous les termes du Contrat de Gestion;

Groupe signifie la Société et ses filiales et ses entreprises succursales de temps à autres et inclura aussi les intérêts de la Société dans toute joint-venture ou association et Société de Groupe signifie n'importe laquelle d'entre elles;

Intérêt dans les Actions inclut tout intérêt de n'importe quelle nature dans ou en relation avec toute Action ou tout droit de contrôler les droits de vote ou droits attribuables à toute Action peu importe les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tout droit rattaché à un tel intérêt puisse être soumis et Action sera interprétée en conséquence;

Intérêts dans les Titres d'Emprunts 2006 inclut tout intérêt de n'importe quelle nature dans ou en relation avec tout Titre d'Emprunt 2006 ou tout droit de contrôler les droits de vote ou droits attribuables à tout Titre d'Emprunt 2006 peu importe les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tout droit rattaché à un tel intérêt puisse être soumis et Intérêt sera interprété en conséquence;

Intérêts dans les Titres d'Emprunts de 2009 inclut tout intérêt de n'importe quelle nature dans ou en relation avec tout Titre d'Emprunt de 2009 ou tout droit de contrôler les droits de vote ou droits attribuables à tout Titre d'Emprunt 2009 peu importe les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tout droit rattaché à un tel intérêt puisse être soumis et Intérêt sera interprété en conséquence;

Instrument des Titres d'Emprunt 2006 signifie le document constituant les Titres d'Emprunt 2006;

Instrument des Titres d'Emprunt 2009 signifie le document constituant les Titres d'Emprunt 2009;

Mémorandum d'Information signifie le mémorandum d'information de la Société à la date d'adoption de ces Statuts;

Pacte des Détenteurs d'Unités signifie le contrat dans lequel les Détenteurs d'Unités et les Actionnaires de la Société seront parties;

Performance de la Propriété Tokenhouse signifie la valeur d'actif net de Tokenhouse au fil du temps comme si Tokenhouse avait continué à exister en tant qu'entité seule, de façon constante en utilisant les méthodes les plus appropriées au regard de la Restructuration PGF.

PGF III (Tokenhouse) S.A. ou Tokenhouse signifie la société PGF III (Tokenhouse) S.A. dont l'objet social est l'acquisition de la Propriété Tokenhouse, dont le siège social est au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de Luxembourg sous numéro B137 974;

Président signifie le président actuel du Conseil;

Propriétés signifient les propriétés qui, tel qu'il est envisagé seront principalement situées dans le sud-est de l'Angleterre et de Londres, et en particulier devant être acquises par la Société dans le cadre de son Activité (tel que définie dans le Contrat de Gestion) et sous la gestion du Gestionnaire; et Propriété sera interprétée en conséquence;

Propriété Tokenhouse signifie l'immeuble sis à l'adresse 6-8 Tokenhouse Yard, London EC2;

Rémunération de Performance a la signification lui donnée dans le Contrat de Gestion;

Restructuration PGF signifie la restructuration ayant comme résultat que PGF II S.A. détienne (i) 100% de PGF II Lime S.A., (ii) 100% de PGF II (Temple) S.à r.l, (iii) 100% de PGF III S.A. et (iv) 40% de PGF II Tokenhouse S.A. (les autres 60% restant détenus par PGF III S.A.);

Société signifie PGF II S.A.;

Statuts signifie les articles des statuts de la Société tels qu'en vigueur;

Titres d'Emprunt 2006 signifient les titres d'emprunt émis par la Société;

Titres d'Emprunt 2009 signifie l'ensemble les Titres d'Emprunt A 2009, Titres d'Emprunt B 2009, Titres d'Emprunt C 2009, Titres d'Emprunt D 2009, Titres d'Emprunt F 2009, Titres d'Emprunt G 2009 et les Titres d'Emprunt H 2011;

Titres d'Emprunt signifie l'ensemble des Titres d'Emprunt 2006 et des Titres d'Emprunt 2009;

Titres d'Emprunt A 2009 signifie les titres d'emprunt A à émettre ou émis par la Société;

Titres d'Emprunt B 2009 signifie les titres d'emprunt B à émettre ou émis par la Société;

Titres d'Emprunt C 2009 signifie les titres d'emprunt C à émettre ou émis par la Société;

Titres d'Emprunt D 2009 signifie les titres d'emprunt D à émettre par la Société;

Titres d'Emprunt F 2009 signifie les titres d'emprunt F à émettre par la Société;

Titres d'Emprunt G 2009 signifie les titres d'emprunt G à émettre par la Société;

Titres d'Emprunt H 2011 signifie les titres d'emprunt H à émettre par la Société;

Unité signifie une Action et un Titre d'Emprunt;

Unité A signifie une Action Ordinaire A et un Titre d'Emprunt A 2009;

Unité B signifie une Action Ordinaire B et un Titre d'Emprunt B 2009;

Unité C signifie une Action Ordinaire C et un Titre d'Emprunt C 2009;

Unité D signifie une Action Ordinaire D et un Titre d'Emprunt D 2009;

Unité F signifie une Action Ordinaire F et un Titre d'Emprunt F 2009;

Unité G signifie une Action Ordinaire G et un Titre d'Emprunt G 2009;

Unité H signifie une Action Ordinaire H et un Titre d'Emprunt H 2011;

Unité Ordinaire signifie une Action Ordinaire et un Titre d'Emprunt 2006;

Valorisation Annuelle de Propriété signifie la valorisation annuelle de toutes les Propriétés effectuée par l'Expert Indépendant et les Valorisations Annuelles sera interprétées en conséquence;

Valeur Annuelle par Action signifie la valeur entièrement diluée par action calculée conformément à l'article 26;

Valorisation Intermédiaire de Propriété signifie une valorisation desktop de toutes les Propriétés effectuée à un moment entre les Valorisations Annuelles de Propriété par l'Expert Indépendant et Valorisations Intérimaires seront interprétées en conséquence.»

(...)

«Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital souscrit.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à huit cent vingt trois mille six cents treize Livres Sterling (GBP 823.613) représenté par de (i) trois cent quatre-vingt neuf mille neuf cent vingt (389,920) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d' un Livre Sterling (GBP 1) (ii) cent vingt-six mille cent soixante-quinze (126,175) Actions Ordinaires A, (iii) quarante mille deux cent trente et une (40,231) Actions Ordinaires B (iv) cent quarante et un mille trois cent trente (141,330) Actions Ordinaires C, (v) quatorze mille neuf cent soixante-cinq (14,965) Actions Ordinaires D, (vi) cinq mille neuf cents (5,900) Actions Ordinaires F, (vii) quatre-vingt cinq mille quatre-vingt douze (85,092) Actions Ordinaires G et (viii) vingt mille (20,000) Actions Ordinaires H, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune;

5.2 Les actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires B, les Actions Ordinaires C, les Actions Ordinaires D, les Actions Ordinaires F, les Actions Ordinaires G et les Actions Ordinaires H auront les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires sauf pour leurs droits dans les distributions de dividendes ou produits de liquidation (incluant le remboursement des Actions ainsi que le boni de liquidation) concernant la totalité ou une partie des Actions en respect des Actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires B, les Actions Ordinaires C, les Actions Ordinaires D, les Actions Ordinaires E, les Actions Ordinaires F, les Actions Ordinaires H, tandis que les Actions Ordinaires et les Actions Ordinaires G vont participer dans ces distributions avec un multiple de 1, les Actions Ordinaires A vont participer avec un multiple de 1.1564, les Actions Ordinaires B avec un multiple de 0.6752, les Actions Ordinaires C avec un multiple 2.2365, les Actions Ordinaires D avec un multiple de 1,7057, et les Actions Ordinaires F vont participer avec un multiple de 1,1564 et les Actions Ordinaires H vont participer avec un multiple de 2,4989;

5.3 Les droits et obligations de chaque classe d'actions sont déterminés suivant le Pacte des Détenteurs d'Unités.»

(...)

« **Art. 12. Drag Along.** Nonobstant toutes autres restrictions de transfert et en substitution à toutes autres restrictions de transfert concernant les Actions, les provisions du présent article 12 s'appliqueront dans les cas où une offre (Offre de Drag Along) étant une offre de bonne foi équitable est faite en vue de l'acquisition de l'entière du capital social issu de la Société.

A la suite d'une Offre de Drag Along, les parties ayant reçu l'Offre de Drag Along notifieront tous les détails raisonnables de cette Offre de Drag Along par écrit au Conseil d'Administration, après quoi le Conseil d'Administration décide, agissant raisonnablement, si l'Offre de Drag Along constitue une offre de bonne foi équitable faite par une partie non-connectée pour les besoins du présent article.

Si le Conseil d'Administration décide que l'Offre de Drag Along constitue une offre de bonne foi équitable, le Conseil d'Administration notifiera par écrit (l'Avis de Drag Along) l'existence et les détails de l'Offre de Drag Along à tous les membres de la Société d'acquiescer toutes les Actions et/ou tous les Intérêts dans les Actions (ensemble, les Actions Drag Along) détenues par ces Actionnaires que ce soit pour leur propre compte ou pour le compte des détenteurs économiques (les Drag Along Destinataires).

L'Avis de Drag Along énoncera:

1) le prix par Action, ou, dans le cas d'une considération autre qu'en numéraire, la considération par Action offerte par la Drag Along Partie Tierce; le prix par Action ou la rémunération par-Action, dans le cas échéant, doivent être établis sur la base des multiples attachés aux Actions Ordinaires (1), Actions Ordinaires A (1.1564), Actions Ordinaires B (0.6752), Actions Ordinaires C (2.2365), Actions Ordinaires D (1.7057), Actions Ordinaires F (1.1564), Actions Ordinaires G (1) et Actions Ordinaires H (2.4989) tel que prévu dans l'article 5 des Statuts;

2) toutes les conditions (autres que celles en relation avec le prix) à l'acceptation par les Drag Along Destinataires (ou quelques-uns d'eux) de l'Offre de Drag Along;

3) si approprié, une description de la considération autre qu'en numéraire payable par ou pour le compte de la Drag Along Partie Tierce en relation avec la cession des Actions;

4) la date de transfert proposée;

5) l'identité de la Drag Along Partie Tierce.

Le Conseil d'Administration accordera aux Drag Along Destinataires au moins 21 (vingt et un) jours afin de leur permettre d'évaluer l'Offre de Drag Along, et les Drag Along Destinataires qui veulent accepter l'Offre de Drag Along devront notifier au Conseil d'Administration, ou feront le nécessaire à ce que le Conseil d'Administration soit informé, par écrit leur décision jusqu'à l'échéance de cette période.

Si à l'échéance de cette période de 21 (vingt et un) jours les détenteurs d'au moins 80% (quatre-vingts pour cent) des Actions (la Drag Along Majorité) ont notifié au Conseil d'Administration, ou fait le nécessaire à ce que le Conseil d'administration soit informé, qu'ils entendent accepter l'Offre de Drag Along, alors les Drag Along Destinataires seront obligés de vendre à la Drag Along Partie Tierce toutes les Actions Drag Along sous les conditions fixées par l'Avis de Drag Along (le Droit Drag Along) et le Conseil d'Administration ne sera pas autorisé à décliner ou à refuser l'enregistrement d'un transfert ou de ces transferts.

Chacun des Actionnaires agréé de faire toutes les démarches nécessaires lui permettant de respecter les provisions du présent article, de faciliter l'exercice du Droit Drag Along où applicable.

Chacun des Actionnaires et toutes les parties qui détiennent un Intérêt dans les Actions agréent de renoncer à un quelconque droit de préemption ou à d'autres droits ou restrictions qu'ils pourraient avoir en vertu de ces Statuts ou d'un autre Accord ou autrement, dont l'exécution ou le respect empêchera ou pourrait empêcher l'exercice du Drag Along Right ou l'implémentation de l'Offre de Drag Along par après si la Drag Along Majorité a notifié au Conseil d'Administration son désir d'accepter l'Offre de Drag Along, et les Actionnaires agréent, sans aucune limitation, d'approuver tous et n'importe lesquels amendements qui pourraient s'avérer nécessaires aux Statuts ou tout autre accord ou autrement nécessaire pour enlever ces droits de préemptions ou autres droits, dans ces circonstances.

Si, nonobstant l'exercice du Drag Along Right, un quelconque Drag Along Destinataire refuse ou omet de transférer ces Actions comme il exigé par le présent article alors:

chaque Administrateur sera considéré irrévocablement et inconditionnellement nommé mandataire par ce Drag Along Destinataire avec plein pouvoir d'exécuter et de livrer au nom de ce Drag Along Destinataire tout formulaire de transfert d'actions et tous autres instruments de transfert de telles Actions de Transfert Approuvé et de faire toutes autres choses qui peuvent être nécessaires ou désirables pour accepter, transférer et achever le transfert des Actions;

la Société pourra recevoir le prix de vente redu à ce Drag Along Destinataire et payer celui-ci (avec des dividendes retenus) au Drag Along Destinataire. La réception par la Société de ces fonds constituera décharge complète en ce qui concerne les obligations de la Drag Along Partie Tierce à l'égard de celui-ci. La Société devra, aux risques de ce Drag Along Destinataire, envoyer un chèque pour le prix de vente et tout dividende retenu par lettre recommandée à l'adresse de ce Drag Along Destinataire comme renseigné au registre des Actionnaires; et

la Société devra, sous réserve du formulaire de transfert des actions et/ou tel document qui pourrait s'avérer nécessaire concernant les Actions détenues par ce Drag Along Destinataire valablement exécutés et tamponnés, enregistrer le nom de la Drag Along Partie Tierce ou sa fiduciaire dans le registre des actionnaires de la Société.»

Sixième résolution

L'assemblée générale constate qu'il n'y a pas de résolution à prendre relative au point 4 de l'ordre du jour ci-dessus.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser tout administrateur de la Société d'agir seul ou conjointement au nom et pour le compte de la Société en vue de procéder à tout acte, exécuter et signer tout acte, procuration, registre, confirmation ou tout autre document que l'administrateur considère nécessaire et utile en vue de l'enregistrement de la conversion directe des Actions Ordinaires E dans le capital de la Société et le transfert des Actions Ordinaires H accepté par l'assemblée générale de la Société.

Frais - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2012. LAC / 2012 / 5914. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012026144/693.

(120034182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Norinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 96.023.

Par jugement rendu en date du 19 janvier 2012, le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a rapporté et annulé le jugement du 20 octobre 2011 ayant prononcé la dissolution de la société anonyme Norinvest SA, ainsi que tous les actes qui ont accompagné et suivi ce jugement et qui en ont été la conséquence.

A dit que les fonctions du liquidateur et du juge-commissaire cessent immédiatement, et a remis la société anonyme Norinvest SA au même été qu'avant le prédit jugement du 20 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Monsieur Gustaaf De Keyser

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2012030984/16.

(120040482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Sublime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.195.

L'Adresse de l'associé suivant de la Société a changé:

- Millennium Partners, L.P. se situe désormais au 666 Fifth Avenue, New York, NY 10103-0899, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sublime Investments S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2012031043/14.

(120040207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Oxford Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 109.929.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue à Luxembourg extraordinairement le 9 mars 2012

Il a été décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur William Martin SMYTH en qualité d'administrateur et de président du conseil d'administration,
- Madame Alison SMYTH en qualité d'administrateur,
- Madame Charlotte MOLLOY, en qualité d'administrateur,
- Madame Ita Patricia SMYTH, en qualité d'administrateur,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, Rue du Kiem,

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012030994/19.

(120040410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

P.S.M. Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 36.307.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 7 mars 2012

1. Mademoiselle Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour P.S.M. INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012030996/16.

(120040317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Purple Sky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.119.

Extrait du contrat de cession de parts sociales signé le 7 mars 2012

En vertu de l'acte de cession de parts sociales en date du 7 mars 2012, il résulte que:

La société Luxembourg Corporation Company S.A., a transféré,

100 parts sociales détenues dans la Société à:

NYA Square LLP une entité établie et ayant son siège social à 6 Burnsall Street, 2nd floor Studio, London SW3 3ST, Angleterre.

Luxembourg, le 8 mars, 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant unique

Représenté par Catherine Noens & Fabio Spadoni

Fondés de pouvoir A

Référence de publication: 2012031001/19.

(120040630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Arulux Second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 167.235.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of February.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Arulux First S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, whose registered office is at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg and whose share capital at the date hereof is fixed at twenty-six thousand seven hundred fifty euros EUR 26,750.-),

here represented by Me Nathalie HOULLE, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Arulux Second S.à r.l."

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its partners, group or affiliated companies of its partners, and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its partners, group or affiliated companies of its partners, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may also enter into forward sale agreements.

4.7 The Company may borrow in any form, including through a trust (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.8 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1 The issued corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up (the Shares).

6.2 The Company shall have, in addition to the initial issued share capital, an authorised capital of eight hundred million Euros (EUR 800,000,000.-), represented by eight hundred million (800,000,000) Shares.

6.3 Within the limits of article 189 of the Companies' Law, the board of managers is hereby authorised to issue further Shares with or without an issue premium as indicated above in Article 6.2, so as to bring the total corporate capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, and to accept subscriptions for such Shares at any time prior to the end of a five year time period from the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect under the present Articles.

6.4 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares from time to time.

6.5 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article 6 in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

6.6 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of the shareholders from time to time, in the manner required for the amendment of the Articles.

6.7 The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

6.8 Each Share gives right to one vote.

6.9 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all Shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium).

6.10 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 7. Shares, transfer and redemption.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of Shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

Art. 8. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. Rights of shareholders.

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. Composition of board of managers.

10.1 The Company is administered by a board of managers composed of three managers, out of which: (A) one manager of class A (the Class A Manager) and (B) two managers of class B (the Class B Managers), with a majority of managers professionally resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

10.2 The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons. Should such removal be in conflict with the residency rules stated in Article, the general meeting of shareholders will use their best efforts to comply with such residency rules by appointing new appropriate managers as soon as possible.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

11.1 The managers will elect amongst themselves a manager professionally resident in Luxembourg who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in Article , such decision to be ratified by the next general meeting.

11.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.4 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least one clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.5 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) the Class A Manager and at least one Class B Manager are present or represented and (ii) the board meeting is physically held in Luxembourg.

11.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by such means of communication while being physically present in Luxembourg throughout the entire meeting, will be counted to the quorum as a member of the board of managers being present at the meeting.

11.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 12. Resolutions of the board of managers.

12.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

12.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

12.3 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided such circular resolutions have been signed in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Powers of the management.

13.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

13.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg who will be called Daily Manager(s).

14.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

14.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

14.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 14 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound by the joint signature of the Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 15. Management indemnity. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 16. Procedural rules for shareholders' meetings.

16.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

16.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

16.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

16.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 17. Financial year. The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual statutory accounts.

18.1 Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

18.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

18.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. Distributions.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 20. Interim dividends.

2 0.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

2 0.2 The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 21. Auditor. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder (s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 22. Liquidation.

2 2.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

2 2.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 23. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitory disposition

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall close on the thirty-first day of December 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The twelve thousand five hundred (12,500) Shares have been subscribed by Arulux First S.à r.l., prenamed, and fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EuR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited period:

a. *as Class A Manager:*

- Tobias Joachim KLOSE, born on 5 April 1972 in Peißenberg, Germany, residing professionally at OpernTurm, D-60306 Frankfurt, Germany.

b. *as Class II Managers:*

- Ninno GIANLUCA, born on 7 April 1975 in Policoro, Italy, residing professionally at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg; and

- Diabate HASSANE, born on 4 April 1971 in Treichville, Germany, residing professionally at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Estimated Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Arulux First S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, non encore enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et dont le capital social s'élève à la date de ce jour au montant de vingt-six mille sept cent cinquante Euros (EUR 26.750,-),

représentée par Me Nathalie HOULLE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare former:

I. Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est «Arulux Second S.à r.l.».

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du Conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, sans limitation, à travers un «trust») des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou «trusts», d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres titres, obligations, débentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres (y compris les dérivatifs), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière à ses sociétés mères ou filiales.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans, (i) les sociétés partenaires, groupe ou filiales des sociétés partenaires, et (ii) des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé (incluant des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé). Les prêts ou les investissements à destination des clients particuliers/ de détail sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions dérivées avec ses partenaires, groupe ou filiales de ses partenaires, contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé, et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé.

4.5 La Société peut constituer une sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents sur les sûretés dans le but de garantir ses propres obligations et les obligations et dépenses de sa société mère, ou les obligations et l'exposition de tout groupe ou société filiale.

4.6 La Société peut également intervenir dans les contrats de vente à terme.

4.7 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris via un trust (à l'exception cependant des demandes de prêts du public ou la prise de dépôts du public/ de particuliers).

4.8 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, durable ou non, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts

Art. 6. Capital social, capital autorisé.

6.1 Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Parts»).

6.2 La Société aura, en surplus du capital social initial émis, un capital autorisé de huit cent millions d'Euros (EUR 800.000.000,-) représenté par huit cent millions (800.000.000) Parts.

6.3 Le conseil de gérance est par le présent acte autorisé, dans les limites de l'article 189 de la Loi sur les Sociétés, à émettre de nouvelles Parts avec ou sans prime d'émission correspondante comme indiqué plus haut dans l'Article 6.2, afin de ramener le capital social total de la Société au capital total autorisé de la Société de manière intégrale ou partielle, et de temps à autre déterminée de manière discrétionnaire par la Société ainsi que d'accepter des souscriptions pour de telles Parts à tout moment avant la fin d'une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce sujet dans ces Statuts.

6.4 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions pour toute souscription de Parts.

6.5 Si le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches le permettant de modifier le présent Article 6 pour enregistrer la modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels changements tout en respectant la loi.

6.6 La période de cette autorité pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

6.7 Le capital autorisé ou le capital émis de la société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

6.8 Chaque Part donne droit à une voix.

6.9 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associés ou, selon le cas, le conseil de gérance, quand est décidée l'attribution d'un dividende, n'en convienne autrement, toutes les Parts donnent droit à distribution conformément au montant total de leur contribution (correspondant au total de leur valeur nominale et de la prime d'émission).

6.10 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts perçus sur l'émission de ces Parts (si applicable) sont affectés à une réserve spéciale pour les primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

Art. 7. Parts sociales, cession et rachat.

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions de Parts entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part.

7.3 Les Parts ne seront pas rachetées suite à la demande d'un associé.

Art. 8. Evénements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Droits des associés.

9.1 Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, ils doivent se rapporter aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale.

Titre III. - Gérance

Art. 10. Composition du conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants, dont (A) un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et (B) deux gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), la majorité demeurant professionnellement au Luxembourg, pas nécessairement associé, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

10.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération sont déterminées lors de l'assemblée générale des associés.

10.3 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation. Si une telle révocation se voit être en conflit avec les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, l'assemblée générale des associés mettra tout en œuvre pour se conformer avec ces règles de résidence en nommant le plus rapidement possible de nouveaux gérants appropriés.

Art. 11. Procédure des réunions du conseil de gérance.

11.1 Les gérants choisissent parmi eux un gérant résidant professionnellement au Luxembourg qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 11 et à présider les réunions du conseil de gérance.

11.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

11.3 A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

11.4 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, courrier électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

11.5 Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si (i) un Gérant de Catégorie A et au moins un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés, et (ii) la réunion du conseil de gérance se déroule physiquement à Luxembourg.

11.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participant à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, il est entendu que seul un tel gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par de tels moyens de communication en étant présent au Luxembourg pendant toute la réunion sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement présent au Luxembourg.

11.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

Art. 12. Décisions du conseil de gérance.

12.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

12.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

1) Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elle avait été adoptée à une réunion dûment convoquée et tenue, à condition que ces résolutions circulaires aient été signées au Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature.

Art. 13. Pouvoirs de la gérance.

13.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

13.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «Gérant(s) Délégué à la gestion journalière».

14.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

14.3 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

14.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 14 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Gérant Délégué, la Société est engagée par la seule signature de l'un des Gérants Délégués), la Société est engagée, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 15. Indemnité de gérance.

15.1 Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

II. Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. Règles procédurales pour les réunions d'associés.

16.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

16.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

16.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

16.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier d'une l'année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes sociaux annuels.

18.1 Chaque année le trente et un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

18.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

18.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Distributions.

19.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

19.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y lieu, du conseil de gérance.

Art. 20. Dividendes intérimaires.

20.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.

20.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profits reportés et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 21. Commissaire aux comptes. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 22. Liquidation.

22.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

22.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

Art. 23. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2012.

Souscription - Paiement

Les statuts ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Arulux First S.à r.l., prénommée, et totalement payées par apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après que les statuts de la Société aient été rédigés, l'unique associé sus mentionné prend les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a. *En tant que Gérant de Catégorie A:*

- Tobias Joachim KLOSE, né le 5 avril 1972 à Peissenberg (Allemagne), résidant professionnellement à OpernTurm, D-60306 Frankfurt (Allemagne);

b. *En tant que Gérant de Catégorie B:*

- Ninno GIANLUCA, né le 7 avril 1975 à Policoro, Italie, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg; et

- Diabate HASSANE, né le 4 avril 1971 à Treichville, Allemagne, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2) La Société aura son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Evaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: Nathalie Houlle, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 février 2012. LAC/2012/9242. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012029026/495.

(120038224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Parcs des Lumières S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARC DES LUMIERES S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2012030997/11.

(120040751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Portico Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.449.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012030999/12.

(120040200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Project W Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.663.

Monsieur Pierre Metzler, gérant A de la société, avec adresse professionnelle à 69, Boulevard de la Pétrusse, 2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant A de la société inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 146663, avec effet au 09 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031000/12.

(120040325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

PRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 156.805.

—
Dépôt rectificatif au dépôt n°L110113041

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012031005/11.

(120040458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Stelvio, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 159.373.

—
Die Aktionärin hat in einer ordentlichen Hauptversammlung vom 01.03.2012 beschlossen,

1. Frau Carla DOS SANTOS geboren am 13.08.1978 in Lavos*Figueira Da Foz (Portugal), mit beruflicher Anschrift in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2015 stattfinden wird.

2. Die folgende nicht-statutarischer Zeichnungsberechtigung für die Gesellschaft fest zu legen:

„Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, von denen die eine zwingend die des Verwaltungsratsmitglieds Volker LEERS sein muss, oder durch die alleinige Unterschrift eines im Rahmen seiner Vollmacht handelnden Delegierten.“

Der Verwaltungsrat hat mit Datum vom 08.03.2012 beschlossen und fest gestellt,

Frau Carla DOS SANTOS, Privatangestellte, geboren am 13.08.1978, in Lavos*Figueira Da Foz (Portugal), mit beruflicher Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zur Delegierten des Verwaltungsrates zur täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft zu ernennen.

Référence de publication: 2012031042/19.

(120040432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

VISALUX, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 38.066.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société en date du 17 juin 2011

1. Suite à la démission de Serge Wagener en date du 27/05/2011, le poste de 1^{er} Vice-Président est vacant. Le Conseil d'Administration de la Société valide la nomination de Monsieur Jürgen Burelbach en tant que 1^{er} Vice Président de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2011.

Pour Visalux S.C.

Un mandataire

Référence de publication: 2012031066/15.

(120040673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Risk Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12/9A, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 86.691.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 12 mai 2009

Monsieur Alain Berland, demeurant à L-4916 Bascharage, 17 rue Pierre Clément est renommé administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Monsieur Aloyse Scherer demeurant à L-1412 Luxembourg, 16 rue Dante est renommé commissaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012031011/13.

(120040568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Pasta Point Pétange Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.465.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 14 février 2012

L'Assemblée prend acte des deux cessions de parts intervenues le 6 février 2012:

- pour 63 parts entre PASTA POINT HOLDING S.A. (cédant) et Madame Domenica GARGANO (cessionnaire), née le 25 mai 1982 à SAN GIOVANNI ROTONDO en Italie, demeurant 11, rue de Differdange à L-4437 SOLEUVRE

- pour 62 parts entre PASTA POINT HOLDING S.A. (cédant) et Monsieur Antonio MAELLARO (cessionnaire), né le 10 mars 1983 à MONOPOLI (BARI) en Italie, demeurant 11, rue de Differdange à L-4437 SOLEUVRE

L'Assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Nicolas ADONE et de Monsieur Nico HANSEN avec effet au 14 février 2012 de leurs fonctions de gérants administratifs de la société.

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Fabien JACQUES avec effet au 14 février 2012 de ses fonctions de gérant technique de la société.

L'Assemblée décide de nommer Madame Domenica GARGANO, née le 25 mai 1982 à SAN GIOVANNI ROTONDO (ITALIE), demeurant 11, rue de Differdange à L-4437 SOLEUVRE aux fonctions de gérante de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'Assemblée décide que la société sera valablement engagée par la signature individuelle de la gérante unique.

Référence de publication: 2012031513/22.

(120040921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Risk Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12/9A, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 86.691.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 14 juin 2010

1. Le décès de Dr, Hartwig Geginat, libère une place d'administrateur. L'assemblée nomme Madame Jocelyne Geginat, demeurant à rue Herrenfeld 20, L-8415 Steinfort au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012031012/12.

(120040568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Raymondo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 152.459.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2012031017/10.

(120040595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Redcliffe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.089.

—
Le Bilan au 31 octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012031019/10.

(120040620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Procter & Gamble International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.897.218.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.036.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1^{er} mars 2012

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société qu'il a été décidé de prendre acte et d'accepter la démission de M. Tadd Fowler de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} mars 2012.

Le conseil de gérance de la Société est donc composé comme suit:

- M. James Douglas Gerstle;
- M. Olivier Hubin;
- M. Klaus Lindner;
- M. Herwig Meskens; et
- Mme Elena Morrisova.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012031517/22.

(120040901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

BAA OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.825.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung zum 1. Mai 2010 Herm Max von Frantzius, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180- Luxembourg, als neues ordentliches Verwaltungsratsmitglied bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 bestellt.

Frau Anita Zuleger, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180- Luxembourg, ist mit Wirkung zum 30. April 2010 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Mit Wirkung zum 20. April 2011 wurde KPMG Audit S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Unterschrift

Référence de publication: 2012031104/16.

(120040388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.283.675,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 106.078.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg le 27 février 2012

Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Andrew O'Shea de ses fonctions de gérant de classe C de la Société avec effet au 26 février 2012.

Il a été décidé de nommer, pour une période indéterminée, Monsieur Sébastien FRANCOIS, employé privé, né le 4 décembre 1980, à Libramont-Chevigny, Belgique et demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, aux fonctions de gérant de classe C de la Société avec effet au 27 février 2012.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société tenue à Luxembourg le 08 mars 2012

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers avec effet au 8 mars 2012.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Taylor Wimpey (Luxembourg) S.à r.l. est situé à L-1130 Luxembourg, 37, Rue d'Anvers.

L'adresse professionnelle actuelle de Messieurs Steve IMPEY et Jonathan DRAKE, gérants de classe A de la Société, est Gate House, Turnpike Road, High Wycombe, HP12 3NR, Royaume-Uni.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de classe C de la Société est L-1130 Luxembourg, 37, Rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031591/24.

(120041213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Moise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 44.203.

L'an deux mille onze, le trente décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de MOISE S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social à 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 44203, (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège statutaire de la Société du Grand-duché de Luxembourg vers l'Italie à la condition de l'existence valide de la Société en Italie et de l'enregistrement de la Société avec le registre de commerce italien;
2. Etablissement du siège statutaire de la Société à Largo San Giuseppe N°32, I-16121 Genova, Italie;
3. Adoption de la forme sociale de *società a responsabilità limitata* soumis au droit italien et de la dénomination de " Moise S.r.l. ";
4. Approbation des nouveaux statuts;
5. Remplacement et nomination de nouveaux administrateurs;
6. Approbation du bilan intérimaire de la Société comme bilan de clôture de la Société au Luxembourg;
7. Délégation de pouvoirs;
8. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit italien;
9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés resteront aussi annexées au présent procès-verbal.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable peuvent en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

L'assemblée générale, après délibération, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide par la présente d'approuver le transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société du 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg à Largo San Giuseppe N°32, I-16121 Genova, Italie (le «Transfert»), ainsi que le changement de nationalité de la Société afin d'adopter la nationalité italienne à la condition de l'existence valide de la Société en Italie et l'enregistrement de la Société avec le registre du

commerce italien. L'assemblée générale prend note que la date effective du Transfert doit coïncider avec la date de l'enregistrement de la Société avec le registre du commerce italien (la "Date Effective").

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par la présente d'établir le siège social de la Société à Largo San Giuseppe N°32, I-16121 Genova, Italie, à la condition de l'existence valide de la Société dans l'Italie et de l'enregistrement de la Société avec le registre de commerce italien.

Troisième résolution

L'assemblée générale reconnaît par la présente que la Société doit continuer à exister comme une même entité légale dans la forme d'une società a responsabilità limitata soumise au droit italien et que le nom de la Société doit se lire comme suit: "Moise S.r.l.", à la condition de l'existence valide de la Société en Italie et de l'enregistrement de la Société avec le registre du commerce italien.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve par la présente les nouveaux statuts de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la composition du conseil d'administration de la Société avec effet à partir de la Date Effective.

L'assemblée générale décide qu'à partir de la Date Effective, les changements suivants doivent s'opérer:

1) La révocation des administrateurs suivants de la Société: Messieurs Dominique Fontaine, Stephen John Kelly et Miguel Reynders.

2) La nomination comme nouveau membre du conseil d'administration de la Société de la personne suivante:

Monsieur Domenico Borghetti, né le 6 février 1946 à Genova, Italie, demeurant professionnellement Largo San Giuseppe N°32, I-16121 Genova, Italie.

L'assemblée générale prend note que Messieurs Dominique Fontaine, Stephen John Kelly et Miguel Reynders acceptent la fin de leur mandat au moyen de lettres de démission. L'assemblée générale accorde par vote séparé et spécial entière et inconditionnelle décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la date du présent acte.

L'assemblée générale prend note que Monsieur Domenico Borghetti accepte sa nomination et approuve que le conseil d'administration de la Société sera constitué à partir de la Date Effective, par Monsieur Domenico Borghetti.

Sixième résolution

L'assemblée générale approuve par la présente le bilan intérimaire de la Société daté 29 décembre 2011 comme bilan d'ouverture de la Société en Italie. Les opérations effectuées entre la date de clôture du bilan intérimaire et le présent acte sont relatées sur certificat, signé par Monsieur Dominique Fontaine, Administrateur, et, Monsieur Miguel Reynders, Administrateur de la Société et annexé au bilan intérimaire (le «Certificat») dont l'assemblée reconnaît avoir pris connaissance.

Le bilan intérimaire et le Certificat sont annexés au présent Acte.

Septième résolution

L'assemblée générale décide par la présente d'autoriser Monsieur Domenico Borghetti agissant seul sous sa signature individuelle, (les «Procurations») puisse représenter la Société et effectuer toutes les formalités qui s'avèrent nécessaires en Italie pour le transfert du siège statutaire de la Société et modifier, adapter, annuler, signer, exécuter et accomplir au nom et pour le compte de la Société tout contrat, document, certificat, instrument, procuration, convocation, lettres et registres qui peuvent être requis pour le Transfert; et faire tout acte et action qui peuvent être accessoires et/ou nécessaire et/ou utile et/ou souhaitable, à la seule appréciation de chaque administrateur, en relation avec, et dans le but, de la réalisation et de l'accomplissement du Transfert.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide par la présente de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en langue italienne afin de refléter le changement de nationalité de la Société et les exigences du droit italien. Les statuts devront dès à présent se lire comme suit:

“NORME RELATIVE AL FUNZIONAMENTO DELLA SOCIETA’

Titolo I. Denominazione Sede Durata Oggetto

Art. 1. E' costituita una società a responsabilità limitata sotto la denominazione "MOISE Società a responsabilità limitata" o, in forma abbreviata, "MOISE S.r.l.".

Art. 2. La società ha sede legale in Genova, all'indirizzo quale risulta dall'apposita comunicazione depositata a cura dell'organo amministrativo presso il Registro delle Imprese.

Con apposita decisione dei competenti organi potranno essere istituite sedi secondarie, filiali, agenzie e rappresentanze sia in Italia che all'estero.

Art. 3. La durata della società e' stabilita fino al 31 Dicembre 2050.

Essa potrà essere prorogata od anticipatamente sciolta con decisione dei soci.

Art. 4. La società ha per oggetto l'acquisto, la vendita e la gestione di immobili. Potrà inoltre acquistare e vendere partecipazioni in società.

Tutte tali attività debbono essere svolte nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio; in particolare le attività di natura finanziaria debbono essere svolte in ossequio al disposto delle leggi in materia nonché nel rispetto della normativa in tema di attività riservate a iscritti a Collegi, Ordini o Albi professionali.

La società potrà inoltre compiere tutte le operazioni commerciali (anche di import-export), finanziarie, mobiliari ed immobiliari necessarie od utili per il conseguimento degli scopi sociali; potrà anche assumere partecipazioni ed interessenze in altre società aventi scopi analoghi, affini e/o connessi al proprio, nonché sempre per il migliore svolgimento delle attività sociali, rilasciare avalli e fidejussioni anche a favore di terzi.

Titolo II. Capitale e quote di partecipazione

Art. 5. Il capitale sociale e' di EURO 20.000,00 (ventimila) e potrà essere aumentato, anche mediante conferimento di beni in natura, o ridotto giusta decisione dei soci in conformita' al disposto degli articoli 2481 Bis, 2482 ter e seguenti del Codice Civile.

In caso di decisione di aumento del capitale sociale mediante nuovi conferimenti spetta ai soci il diritto di sottoscriverlo in proporzione alle partecipazioni da essi possedute, salva la facoltà di rinunciarvi.

In caso di riduzione del capitale per perdite, può essere omesso il preventivo deposito presso la sede sociale, almeno otto giorni prima dell'assemblea, della relazione dell'organo amministrativo sulla situazione patrimoniale della società e delle osservazioni dell'organo di controllo, quali previste dall'articolo 2482 bis.

Art. 6. I diritti sociali, ivi compresi quello di voto, spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno di essi posseduta.

Le partecipazioni dei soci sono determinate in misura proporzionale al conferimento di ciascuno.

Nel caso di comproprietà di una partecipazione i diritti dei comproprietari devono essere esercitati da un rappresentante comune nominato secondo le modalità previste dagli articoli 1105 e 1106 del Codice Civile.

Se il rappresentante comune non e' stato nominato le comunicazioni e le dichiarazioni fatte dalla società ad uno dei comproprietari sono efficaci nei confronti di tutti.

I comproprietari della quota di partecipazione rispondono solidalmente delle obbligazioni da essa derivanti.

I versamenti per conferimenti saranno effettuati a norma di legge dai soci nei modi e termini stabiliti dall'Organo Amministrativo.

In caso di mancata esecuzione dei conferimenti nei termini stabiliti troverà applicazione il disposto di cui all'articolo 2466 del Codice Civile.

Art. 7. Le partecipazioni sono liberamente trasferibili per atto tra vivi ai discendenti in linea retta e al coniuge del socio alienante.

Le partecipazioni sono, altresì, liberamente trasferibili per successione a causa di morte e, comunque, a titolo gratuito ai discendenti in linea retta, al coniuge ed ai genitori del socio alienante, a meno che gli stessi, in caso di trasferimento mortis causa, preferiscano richiedere la liquidazione della partecipazione loro devoluta.

In ogni altro caso di trasferimento per atto tra vivi a titolo oneroso gli altri soci avranno il diritto di prelazione.

L'offerta delle partecipazioni dovrà avvenire per lettera raccomandata.

Gli altri soci dovranno dichiarare entro quindici giorni dal ricevimento dell'offerta, sempre mediante lettera raccomandata, se intendono acquistare le partecipazioni.

In caso di più soci disposti all'acquisto le partecipazioni saranno ripartite tra essi proporzionalmente all'ammontare di quelle che in quel momento apparterranno a ciascuno di essi.

Trascorso inutilmente detto termine il socio avrà diritto di cedere liberamente a terzi le proprie partecipazioni.

In caso invece di trasferimento a titolo gratuito diverso da quelli contemplati precedentemente, gli aventi causa del socio cedente dovranno ottenere il gradimento da assumersi da parte dell'organo amministrativo entro trenta giorni dalla richiesta dello stesso.

Il gradimento potrà essere negato unicamente nei confronti di soggetti:

a) che non svolgano attività connesse, complementari, prodromiche o strumentali a quelle che costituiscono l'oggetto sociale;

b) che si trovino, per l'attività svolta, attualmente o potenzialmente in posizione di concorrenza o di conflitto di interessi con la Società'.

Il gradimento potrà essere negato qualora il cessionario non offra garanzie sufficienti in ordine alla propria capacità finanziaria e commerciale, o, per condizioni oggettive o per l'attività svolta, il suo ingresso in Società possa risultare pregiudizievole per lo svolgimento delle attività sociali o confliggente con gli interessi della Società o degli altri soci.

Qualora il gradimento venga negato dovrà essere indicato altro acquirente gradito.

A tal fine la decisione in ordine al gradimento dovrà indicare il nominativo dell'acquirente gradito ai soci. Il prezzo della cessione a quest'ultimo sarà determinato dalle parti di comune accordo tra loro. Qualora non fosse raggiunto alcun accordo, il prezzo sarà determinato, mediante relazione giurata di un esperto nominato dal presidente dell'ordine dei dottori commercialisti ed esperti contabili nella cui circoscrizione ha sede la società su istanza della parte più diligente; nell'effettuare la sua determinazione l'esperto dovrà tener conto della situazione patrimoniale della società, della sua redditività, del valore dei beni materiali e immateriali da essa posseduti, della sua posizione nel mercato e di ogni altra circostanza e condizione che viene normalmente tenuta in considerazione ai fini della determinazione del valore di partecipazioni societarie, con particolare attenzione a un eventuale «premio di maggioranza» per il caso di trasferimento del pacchetto di controllo della società.

Fuori dei casi di successione a causa di morte contemplati al primo comma del presente articolo, il trasferimento mortis causa delle partecipazioni è soggetto al gradimento di cui ai commi che precedono e con le modalità ivi previste.

In tal caso gli eredi od i legatari del socio defunto dovranno comunicare con lettera raccomandata inviata all'organo amministrativo l'avvenuta apertura della successione ed i nominativi dei successori nella titolarità della partecipazione entro 90 giorni dalla morte.

Fino a quando non sia stato ottenuto il gradimento, l'erede od il legatario non sarà iscritto nel libro dei soci, non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi inerenti alle partecipazioni e non potrà alienare le partecipazioni con effetto verso la Società.

Art. 7bis. È istituito il Libro dei Soci, tenuto a cura degli amministratori ai sensi del secondo comma dell'articolo 2478 del Codice Civile, nel quale gli stessi provvederanno ad indicare il nome dei soci ed il loro domicilio per tutti i rapporti con la Società e con gli altri soci, la partecipazione di spettanza di ciascuno, i versamenti fatti sulle partecipazioni, nonché le variazioni nelle persone dei soci.

Il trasferimento delle partecipazioni ha effetto di fronte alla Società dal momento dell'iscrizione nel Libro dei Soci, da effettuarsi, su richiesta dell'alienante o dell'acquirente, verso esibizione del titolo da cui risultino il trasferimento e l'avvenuto deposito presso l'ufficio del registro delle imprese competente e previa verifica da parte degli amministratori del rispetto della clausola di prelazione di cui al precedente articolo, in mancanza di che il trasferimento non avrà effetto nei confronti della Società.

In ogni caso la legittimazione all'esercizio dei diritti sociali è subordinata all'iscrizione nel Libro dei Soci.

Titolo III. Decisione dei Soci

Art. 8. Sono riservate alla competenza dei soci le decisioni di cui all'articolo 2479 del Codice Civile.

Tali decisioni potranno essere assunte, salvo quelle inderogabilmente riservate alla competenza dell'assemblea, mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto.

Ogni socio ha diritto di partecipare alle decisioni previste dall'art. 2479 C.C. ed il suo voto vale in misura proporzionale alla partecipazione posseduta.

Non possono partecipare alle decisioni dei soci in qualunque modo assunte ivi comprese quelle assembleari, i soci morosi.

Il metodo da utilizzarsi per l'assunzione delle decisioni dei soci è scelto dall'organo amministrativo.

Art. 9. Nel caso in cui si opti per il sistema della consultazione scritta dovrà essere redatto apposito documento dal quale dovrà risultare con chiarezza:

- l'argomento oggetto della decisione;
- il contenuto e le risultanze della decisione e le eventuali autorizzazioni alla stessa conseguenti;
- l'indicazione dei soci consenzienti;
- l'indicazione dei soci contrari e/o astenuti e l'eventuale motivazione della loro decisione;
- la sottoscrizione di tutti i soci sia consenzienti, sia astenuti che contrari.

La decisione si intenderà adottata con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Art. 10. Nel caso in cui si opti per il consenso per iscritto dovrà essere redatto apposito documento dal quale dovrà risultare con chiarezza:

- l'argomento oggetto della decisione;
- il contenuto e le risultanze della decisione;
- le eventuali autorizzazioni alla stessa conseguenti.

Copia di tale documento dovrà essere trasmessa a tutti i soci i quali entro i cinque giorni successivi alla ricezione dovranno far pervenire alla società apposita dichiarazione scritta in calce alla copia del documento ricevuto nella quale dovranno aver espresso il proprio voto o l'astensione indicandone, se del caso, la motivazione.

La mancata trasmissione nei termini di cui sopra alla società della propria determinazione da parte del socio equivarrà a voto contrario.

Le trasmissioni previste dal presente articolo potranno avvenire con qualsiasi mezzo o sistema di comunicazione che consenta comunque il riscontro della spedizione e del ricevimento, compresi fax e posta elettronica.

Le decisioni si intenderanno adottate con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Art. 11. L'assemblea viene convocata presso la sede sociale o in altro luogo, purché in Italia, quale indicato nel relativo avviso, mediante lettera raccomandata spedita ai soci almeno otto giorni prima dell'adunanza nel domicilio risultante dal libro dei soci.

Nell'avviso di convocazione dovranno essere indicati il giorno, il luogo e l'ora dell'adunanza e le materie da trattare.

Potrà essere prevista altresì una riunione di seconda convocazione nell'ipotesi di diserzione della prima con le relative indicazioni di cui sopra.

Saranno tuttavia valide le deliberazioni adottate quando ad esse partecipa l'intero capitale sociale, e tutti gli amministratori e sindaci sono presenti o informati della riunione e nessuno si opponga alla trattazione dell'argomento.

Ciascun socio può farsi rappresentare in assemblea e la relativa documentazione dovrà essere conservata secondo la previsione di cui all'articolo 2478 n. 2) C.C.

L'assemblea sia in prima che in seconda convocazione delibererà con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno la maggioranza del capitale sociale.

Art. 12. L'assemblea è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o dall'Amministratore anagraficamente più anziano o dall'Amministratore Unico o, in caso di suo impedimento o di assenza, da altra persona designata dagli intervenuti.

Il Presidente verifica la regolarità della convocazione, accerta l'identità e la legittimazione dei presenti, regola lo svolgimento dell'assemblea ed accerta i risultati delle votazioni.

L'assemblea può nominare, su proposta del Presidente un Segretario e, occorrendo, uno o più scrutatori anche non soci.

Nelle ipotesi previste dall'art. 2480 del C.C., nonché negli altri casi previsti dalla legge, il verbale è redatto da Notaio.

Art. 13. Le decisioni dei soci in qualunque modo adottate dovranno essere trascritte senza indugio nel libro relativo.

Titolo IV. Amministrazione

Art. 14. La società potrà essere amministrata alternativamente e secondo quanto verrà stabilito con decisione dei soci in occasione della nomina:

a) da un Amministratore Unico;

b) da due o più amministratori fino ad un massimo di cinque; in tale ipotesi essi costituiranno il Consiglio di Amministrazione e, salvo che sia stata attribuita a ciascuno di essi la facoltà di operare con firme disgiunte o con firme congiunte nei modi all'uopo espressamente stabiliti, dovrà operare in modo collegiale.

Il Consiglio, se a ciò non avranno provveduto i soci con loro determinazione, nomina nel proprio seno il Presidente; può altresì nominare il Segretario che potrà essere scelto anche al di fuori dei membri del Consiglio stesso, fissandone l'emolumento.

Tutti gli amministratori possono essere anche non soci e la durata in carica dell'Organo Amministrativo verrà stabilita al momento della nomina con decisione dei soci.

Nel caso in cui la società sia amministrata da un Consiglio di Amministrazione, qualora per dimissioni o per altre cause venga a mancare la maggioranza dei consiglieri, decadrà l'intero Consiglio;

nel caso in cui siano nominati uno o più amministratori con poteri congiunti e/o disgiunti il venir meno per qualsiasi causa anche di un solo amministratore, determinerà la decadenza anche degli altri.

Sia nell'ipotesi di sostituzione del Consigliere venuto meno, sia nell'ipotesi di nomina del nuovo organo amministrativo, spetterà ai soci, con propria decisione da assumersi a sensi dell'art. 8 delle presenti norme, provvedere in merito.

Art. 15. Nel caso in cui la società sia amministrata da un Consiglio di Amministrazione operante in modo collegiale, le decisioni dello stesso che si rendessero necessarie potranno essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, ad eccezione di quelle previste dall'articolo 2475 ultimo comma C.C., inderogabilmente di competenza del Consiglio di Amministrazione quale organo collegiale.

Art. 16. Nel caso in cui si opti per il sistema della consultazione scritta dovrà essere redatto apposito documento dal quale dovrà risultare con chiarezza:

- l'argomento oggetto della decisione;

- il contenuto e le risultanze della decisione e le eventuali autorizzazioni alla stessa conseguenti;
- l'indicazione dei Consiglieri consenzienti;
- l'indicazione dei Consiglieri contrari o astenuti e, se del caso, la motivazione della loro determinazione;
- la sottoscrizione di tutti i consiglieri sia consenzienti, sia astenuti sia contrari.

La decisione si intenderà adottata con il voto favorevole della maggioranza degli Amministratori in carica.

Art. 17. Nel caso in cui si opti per il consenso espresso per iscritto dovrà essere redatto apposito documento dal quale dovrà risultare con chiarezza:

- l'argomento oggetto della decisione;
- il contenuto e le risultanze della decisione;
- le eventuali autorizzazioni alla stessa conseguenti.

Copia di tale documento dovrà essere trasmessa a tutti i Consiglieri i quali entro i cinque giorni successivi alla ricezione dovranno far pervenire alla società apposita dichiarazione scritta in calce alla copia del documento ricevuto nel quale dovranno aver espresso il proprio voto e, se ritenuto opportuno, la relativa motivazione.

La mancata trasmissione nei termini di cui sopra alla società della propria determinazione da parte degli Amministratori equivale a voto contrario.

Le trasmissioni previste dal presente articolo potranno avvenire con qualsiasi mezzo o sistema di comunicazione che consenta comunque il riscontro della spedizione e del ricevimento compresi fax e posta elettronica.

Le decisioni si intenderanno adottate con il voto favorevole della maggioranza degli Amministratori in carica.

Art. 18. Il Consiglio di Amministrazione si riunisce per la trattazione delle materie di propria competenza, ed in particolare per le deliberazioni di cui all'articolo 2475 ultimo comma C.C. ad esso inderogabilmente riservate dal presente Statuto, presso la sede sociale o in altro luogo purché in Italia quale verrà indicato nell'avviso di convocazione su richiesta del Presidente o dell'Amministratore più anziano in età.

La Convocazione del Consiglio di Amministrazione è fatta con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno spedita almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza e, nel caso di urgenza, con telegramma da spedirsi almeno due giorni liberi prima a ciascun amministratore e a ciascun sindaco.

Per la validità delle riunioni è necessaria la presenza della maggioranza dei consiglieri in carica.

Le riunioni del Consiglio saranno validamente costituite anche quando tenute a mezzo video conferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati dal Presidente e da tutti gli altri intervenuti, che sia a ciascuno consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale nella trattazione degli argomenti discussi, nonché sia loro consentito lo scambio di documenti relativi a tali argomenti e che di tutto quanto sopra venga dato atto nel relativo verbale.

Verificandosi tali presupposti, la riunione del consiglio di amministrazione si considererà avvenuta nel luogo in cui si trova il Presidente e dove pure deve trovarsi il Segretario della riunione, onde consentire la stesura del relativo verbale.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza di voti dei presenti ed in caso di parità di voti prevale quello di colui che presiede.

Il Consiglio può avvalersi dell'opera di un Segretario che potrà essere scelto anche al di fuori dei propri membri.

Le adunanze e le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione dovranno constare da processi verbali redatti dal Segretario, e nei casi di legge dal Notaio.

Art. 19. Le risultanze delle decisioni degli amministratori, siano esse adottate con il sistema della consultazione scritta che del consenso espresso per iscritto che con delibera consiliare, anche se redatte da Notaio dovranno essere trascritte nel libro delle decisioni degli amministratori.

Art. 20. L'Amministratore Unico o il Consiglio di Amministrazione, qualunque sia la sua struttura, ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione essendo ad esso demandato tutto ciò che per legge o dal presente statuto non sia inderogabilmente riservato alla decisione dei soci e con la sola esclusione di:

- acquistare, vendere e permutare immobili;
 - acquistare, vendere e permutare azioni e/o quote sociali
- operazioni queste che sono di esclusiva competenza dell'assemblea dei soci.

Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri a norma e con i limiti di cui all'articolo 2381 codice civile a un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti ovvero a uno o più dei propri componenti, anche disgiuntamente. Il comitato esecutivo ovvero l'amministratore o gli amministratori delegati, potranno compiere tutti gli atti di amministrazione che risulteranno dalla delega conferita dal consiglio di amministrazione, con le limitazioni e le modalità indicate nella delega stessa.

Titolo V. Rappresentanza legale e firma sociale

Art. 21. La rappresentanza legale e la firma sociale competono all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione o a ciascun Amministratore anche delegato in via congiuntiva o disgiuntiva a seconda di quanto stabilito all'atto della loro nomina.

Art. 22. Compensi degli Amministratori

Agli amministratori oltre al rimborso delle spese sostenute per l'esercizio delle loro funzioni potrà essere corrisposta una indennità annua complessiva anche sotto forma di partecipazione agli utili che verrà determinata dai soci in occasione della nomina o con apposita decisione.

A ciascun amministratore potrà essere riconosciuta una indennità di fine mandato di collaborazione da costituirsi mediante accantonamento annuale ovvero a mezzo apposita polizza assicurativa.

Titolo VI. Revisione legale dei conti

Art. 23. Il Collegio Sindacale, ove venga nominato per disposto di legge o per volontà dell'assemblea, si compone di tre membri effettivi e due supplenti; ad esso è affidata, salvo diversa delibera assembleare, la revisione legale dei conti.

Il Collegio Sindacale ha tutti i doveri ed i poteri di cui agli articoli 2403 e 2403 Bis del Codice Civile.

Sono comunque applicabili le disposizioni di cui agli articoli 2406 e 2407 del Codice Civile.

Titolo VII. Recesso ed esclusione

Art. 24. Nei casi previsti dalla Legge e dalle presenti norme compete al socio il diritto di recesso.

In particolare, in tutti i casi di trasferimento delle partecipazioni che siano soggetti al diritto di prelazione di cui all'articolo 7 del presente Statuto, il socio che non abbia esercitato il diritto di prelazione sulla quota al medesimo offerta avrà diritto di recedere dalla Società.

L'intenzione del socio di esercitare il recesso dovrà essere comunicata all'Organo Amministrativo mediante qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento che dovrà pervenire alla società entro quindici giorni dall'iscrizione nel Registro delle Imprese della delibera che legittima il recesso.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una delibera da iscriversi nel Registro delle Imprese esso potrà essere esercitato entro il termine di trenta giorni decorrenti dal momento in cui il socio è venuto a conoscenza del fatto.

La partecipazione del recedente non può essere ceduta.

Il recesso non può essere esercitato e, se esercitato, è privo di efficacia se la società revoca la delibera e/o la decisione che lo legittima ovvero se l'assemblea dei soci delibera lo scioglimento della società.

Salvo quanto sopra precisato la manifestazione di volontà di recedere pervenuta alla Società è irrevocabile.

I soci che recedono hanno diritto di ottenere il rimborso della propria partecipazione al valore da determinarsi ai sensi del successivo articolo 26.

Art. 25. Ad eccezione del caso di società partecipata esclusivamente da due soggetti, ipotesi in cui l'esclusione potrà essere pronunciata esclusivamente dall'Autorità Giudiziaria su istanza di parte, con decisione dei soci da assumersi con uno dei metodi previsti dalle presenti norme con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno l'ottantadue per cento del capitale sociale escluso dal computo la quota di partecipazione del socio escludendo può essere escluso per giusta causa il socio che:

- 1) sia dichiarato interdetto o inabilitato con decisione definitiva;
- 2) sia sottoposto a procedure concorsuali.

La deliberazione di esclusione deve essere notificata al socio escluso e l'esclusione avrà effetto decorsi trenta giorni dalla notifica salvo opposizione avanti l'Autorità Giudiziaria competente per territorio.

Al socio escluso compete la liquidazione della quota determinata secondo quanto previsto all'articolo 26 delle presenti norme.

È in ogni caso esclusa la possibilità di liquidazione della quota del socio escluso mediante riduzione del capitale sociale.

Art. 26. I soci receduti od esclusi hanno diritto di ottenere il rimborso della propria partecipazione in proporzione al patrimonio sociale. Esso sarà a tal fine determinato dagli amministratori tenendo conto del suo valore di mercato al momento del recesso o dell'esclusione, in particolare della situazione patrimoniale della società, della sua redditività, del valore dei beni materiali ed immateriali posseduti e di ogni altra circostanza normalmente considerata per la determinazione del valore di partecipazioni societarie. In caso di disaccordo sulla determinazione del valore lo stesso sarà determinato con relazione giurata da un esperto nominato dal Presidente del Consiglio dell'Ordine dei Dottori Commercialisti nella cui circoscrizione ha sede la società, ad istanza della parte più diligente. Il rimborso della partecipazione deve essere effettuata entro centoottanta giorni dalla comunicazione di recesso e/o di esclusione.

Il rimborso potrà altresì avvenire mediante acquisto da parte degli altri soci proporzionalmente alla partecipazione di ciascuno o, nel caso in cui alcuno rinunci, anche in modo non proporzionale, ovvero da un terzo concordemente individuato dai soci stessi.

Al fine di cui sopra l'organo amministrativo dovrà offrire a tutti i soci l'acquisto della partecipazione del recedente o dell'escluso.

Il rimborso potrà altresì avvenire mediante utilizzo di riserve disponibili e nella sola ipotesi di recesso anche mediante riduzione del capitale sociale.

Titolo VIII. Bilancio Utili

Art. 27. L'esercizio si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

Gli utili netti di bilancio dedotto il 5% (cinque per cento) destinato a fondo di riserva legale sino a che questo non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, verranno ripartiti tra i soci in proporzione alle rispettive quote di partecipazione o destinati a riserva giusta le decisioni dei soci.

Il bilancio di esercizio dovrà essere approvato con decisione dei soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio.

Quando lo richiedono particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società il termine di cui sopra potrà essere maggiore, ma comunque non superiore a centoottanta giorni: in questo caso gli amministratori segnaleranno nella loro relazione o nella nota integrativa le ragioni della dilazione.

Art. 28. Il pagamento dei dividendi e' effettuato nei modi, luogo e termine stabiliti dall'Organo Amministrativo.

I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui si rendono esigibili vanno prescritti a favore della società'.

Art. 29. Nei modi e termini di legge potranno essere richiesti ai soci finanziamenti.

I finanziamenti fatti dai soci alla società' non sono produttivi di interessi.

Il rimborso dei finanziamenti ai soci e' disciplinato dall'articolo 2467 del Codice Civile.

A sensi dell'art. 88 T.U. 22 Dicembre 1986 n. 917 come modificato dal D. Lgs. 12 Dicembre 2003 n. 344 non si considerano sopravvenienze attive i versamenti in denaro o in natura fatti a fondo perduto o in conto capitale dai soci ne' la rinuncia da parte dei soci a crediti derivanti da precedenti finanziamenti.

Titolo IX. Titoli di debito

Art. 30. Con deliberazione assembleare da assumersi con le modalita' e le maggioranze previste per la modifica dell'atto costitutivo potranno essere emessi nei modi e termini di legge titoli di debito.

Titolo X. Scioglimento e liquidazione

Art. 31. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società', i soci con delibera assembleare delibereranno le modalita' della liquidazione e nomineranno uno o piu' liquidatori determinandone i poteri.

Titolo XI. Clausola Compromissoria

Art. 32. Qualunque controversia potesse sorgere fra i soci, in ordine alla validita', all'interpretazione o all'esecuzione dei presenti patti ed in genere ogni altra divergenza attinente al rapporto sociale escluse quelle non compromettibili in arbitri per legge, sara' devoluta al giudizio inappellabile di tre arbitri tutti nominati entro trenta giorni dalla richiesta fatta dalla parte piu' diligente, dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti nella cui circoscrizione ha sede la società'.

I tre arbitri nominati provvederanno a designare il Presidente.

In caso di disaccordo tra gli arbitri nominati per la scelta del Presidente entro quindici giorni dalla loro nomina lo stesso sara' nominato ad istanza della parte piu' diligente dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti nella cui circoscrizione ha sede la società'.

Il Collegio Arbitrale avra' sede nel Comune in cui ha sede la società' e dovra' giudicare entro novanta giorni dalla nomina, salvo proroga da concedere dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti che li ha nominati.

Essi giudicheranno secondo giustizia con i temperamenti suggeriti dall'equita'.

Il loro lodo sara' inappellabile.

Titolo XII. Disposizioni Generali

Art. 33. Per quanto non espressamente contemplato nei presenti patti si fa riferimento alle disposizioni contenute nel Codice Civile."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lecomte, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/605. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012028758/419.

(120037440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Tone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.493.

—
Veillez prendre note que l'administrateur et présidente du conseil d'administration, Madame Ruth BRAND, a changé de nom et se nomme désormais Madame Ruth VON WYL.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour TONE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012031055/13.

(120040404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Remora Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 144.847.

—
Je soussigné, Jean-Luc LOUIS, demeurant à 50 B/22, rue du Long Thier à B-4500 HUY, porte à la connaissance des actionnaires et du conseil d'administration de la société REMORA CONSULT, dont le siège est établi à 3, Op d'Schmëtt 9964 Huldange (R.C.S.: B 144.847), que je démissionne du poste de commissaire en date du 31 décembre 2011.

Référence de publication: 2012031020/10.

(120040598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Renting Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20B, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.347.

—
Je soussigné, Jean-Luc LOUIS, demeurant à 50 B/22, rue du Long Thier à B-4500 HUY, porte à la connaissance des actionnaires et du conseil d'administration de la société RENTING LUXEMBOURG, dont le siège est établi à 20B, rue Eugène Ruppert Z.I. La Cloche d'Or à 2453 Luxembourg (R.C.S.: B 144.347), que je démissionne du poste de commissaire en date du 31 décembre 2011.

Référence de publication: 2012031021/11.

(120040597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.069.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} mars 2012, que le conseil d'administration a décidé à l'unanimité:

- Que le siège social de la Société est transféré à partir du 20 février 2012 au 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

SG Audit

Référence de publication: 2012031029/17.

(120040197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Allianz Société Financière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 95.660.

—
AUSZUG

Aus dem Beschluss des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft (der Alleinige Gesellschafter) vom 28. Februar 2012 geht hervor, dass der Alleinige Gesellschafter (i) den Rücktritt von Herrn Cornelis Bunschoten als Geschäftsführer B der Gesellschaft mit Wirkung zum 6. März 2012 zur Kenntnis genommen und akzeptiert hat und (ii) Herrn Dr. Felix Benedikt, geboren am 7. September 1973 in Kassel (D), mit beruflicher Anschrift in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, mit sofortiger Wirkung und auf unbegrenzte Dauer zum Geschäftsführer A der Gesellschaft ernannt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012031186/16.

(120041343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Sea Hot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 142.575.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012031034/10.

(120040511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

SEE Car Park Managers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 150.704.

En date du 29 février 2012, les membres du conseil de gérance de la Société ont nommé Monsieur Victore Pisante, ayant comme adresse le 32, Voukourestiou Street, GR-106 71 Athènes comme président du conseil de gérance de la Société avec effet au 29 février 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Il résulte donc de cette nomination que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Victor Pisante, président du conseil de gérance;
- Monsieur Igor Hrzic; gérant du conseil de gérance et
- Monsieur Yvon Lauret, gérant du conseil de gérance.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

SEE Car Park Managers S.à r.l.

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2012031035/18.

(120040159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

SRE Cumberland S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.998.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2012031041/10.

(120040731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Alura Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.569.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par voie de résolution circulaire:

En date du 7 mars 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre note de la démission, avec effet au 7 mars 2012, de Monsieur Franck Provost de son poste d'Administrateur de la Société;

- de coopter, en tant que nouvel Administrateur, sous réserve du Nihil Obstat de la CSSF, Monsieur Christian Cadé, demeurant professionnellement au 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Franck Provost, avec effet au 7 mars 2012, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012031188/16.

(120040858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

In the year two thousand and twelve on the eighth day of February.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of VESPA A S.C.A., a société en commandite par actions (the "Company"), having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, incorporated pursuant to a notarial deed, dated 19 December 2008, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 3145 of 24 February 2009.

The meeting was opened with Mr. Harald CHARBON, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Martine LOPEZ, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Francesco CAVALLINI, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of one million two hundred and eight thousand two hundred thirty-eight (1,208,238) Class A Investor Shares, two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2,725,061) Class B Investors Shares, one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1,557,912) Class C Investor Shares, seven thousand three hundred and ninety-two (7,392) Class C' Investor Shares, three million ninety-two thousand seven hundred and one (3,092,701) Class D Investor Shares, five thousand fifty-eight (5,058) Class D' Investor Shares, two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and thirty-one (2,449,731) Class E Investor Shares, three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class E' Investor Shares, fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares and four million (4,000,000) management shares, all the four million (4,000,000) management shares, one million one hundred forty-two thousand four hundred ten (1,142,410) Class A Investor Shares, two million five hundred seventy-seven thousand three hundred sixty (2,577,360) Class B Investors Shares, one million four hundred seventy-three thousand four hundred seventy-two (1,473,472) Class C Investor Shares, seven thousand three hundred and ninety-two (7,392) Class C' Investor Shares, two million nine hundred twenty-five thousand and seventy-five (2,925,075) Class D Investor Shares, five thousand fifty-eight (5,058) Class D' Investor Shares, two million three hundred six-teen thousand nine hundred fifty-four (2,316,954) Class E Investor Shares, three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class E' Investor Shares, fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares are duly present or represented at the present meeting.

III. The shares being all registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent to all the shareholders by registered mail on December 31, 2012.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

1. Correction of the amount of the share capital and subsequent modification. Due to a roundup error during the subscription of new shares following the capital increase of the company, the share capital was increased on October 4th, 2011 by thirty one thousand eight hundred twenty four euro and twenty cents (EUR 31.824,20) instead of thirty one

thousand eight hundred twenty four euro and twenty-one cents (EUR 31.824,21). The number of shares subscribed by the shareholders is correct and is not subject to modification. Therefore, the share capital of the company is one hundred fifty thousand six hundred fifty-three euro and fifteen cent (EUR 150'653,15).

2. Decrease of the Company's share capital by the amount of three thousand nine hundred ninety eight euro and fifty cent (EUR 3'998.50) in order to lower it from its current amount of one hundred fifty thousand six hundred fifty-three euro and fifteen cent (EUR 150'653,15) to the amount of one hundred forty-six thousand six hundred fifty-four euro and sixty-five cent (EUR 146'654,65) by the redemption and cancellation of three hundred ninety-nine thousand eight hundred fifty (399'850) class D investors shares, with a nominal value of one cent (EUR 0,01) each (the Redeemed Class D Investors Shares).

3. Repayment in cash of the Redeemed Class D Investors Shares to their current holders, together with the attached share premium.

4. Amendment of article 3.1 second paragraph of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The subscribed capital is set at one hundred forty-six thousand six hundred fifty-four euro and sixty-five cent (EUR 146,654.65) consisting of one million two-hundred thousand two hundred thirty eight (1,208,238) Class A Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A Investors Shares), two million seven hundred twenty-five thousand sixty-one (2,725,061) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B Investors Shares), fifteen thousand five hundred sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Specific Class B' Shares), one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1,557,912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class C Investors Shares), seven thousand three-hundred ninety-two (7,392) Class C' Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class C' Investors Shares), two million six hundred ninety-two thousand eight hundred fifty-one (2,692,851) Class D Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class D Investors Shares), five thousand fifty-eight (5,058) Class D' Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class D' Investors Shares), two million four-hundred forty-nine thousand seven-hundred thirty-one (2,449,731) Class E Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class E Investors Shares), three thousand six-hundred fifty-eight (3,658) Class E' Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class E' Investors Shares), four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Management Shares)."

5. Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to correct the amount of the share capital. Indeed, pursuant to a deed held before the undersigned notary on October 4, 2011, published in the Memorial number 3145 of 21st of December 2011, the capital has been increased by an amount of thirty-one thousand eight hundred twenty-four euro and twenty cents (EUR 31,824.20) instead of thirty-one thousand eight hundred twenty-four euro and twenty-one cents (EUR 31,824.21) due to a roundup error. The number of shares subscribed by the shareholders was correct and is not subject to modification. Therefore, the meeting states that the share capital of the company amounts to one hundred fifty thousand six hundred fifty-three euro and fifteen cent (EUR 150,653.15).

Second resolution

The meeting decides to decrease the Company's share capital by the amount of three thousand nine hundred ninety eight euro and fifty cent (EUR 3,998.50) in order to lower it from its current amount of one hundred fifty thousand six hundred fifty-three euro and fifteen cent (EUR 150,653.15) to the amount of one hundred forty-six thousand six hundred fifty-four euro and sixty-five cent (EUR 146,654.65) by cancellation of three hundred ninety-nine thousand eight hundred fifty (399,850) class D investors shares, with a nominal value of one cent (EUR 0,01) each redeemed in accordance with the shareholders resolutions of today and by reimbursement of an amount of three thousand nine hundred ninety eight euro and fifty cent (EUR 3,998.50) together with the attached share premium in the amount of one million twenty-three thousand four hundred three euro and fifty cents (EUR 1,023,403.5) to the holders of class D investors shares,

Third resolution

The meeting decides to amend the second paragraph of Article 3.1 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

"The subscribed capital is set at one hundred forty-six thousand six hundred fifty-four euro and sixty-five cent (EUR 146,654.65) consisting of one million two-hundred thousand two hundred thirty eight (1,208,238) Class A Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A Investors Shares), two million seven hundred twenty-five thousand sixty-one (2,725,061) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B Investors Shares), fifteen thousand five hundred sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Specific Class B' Shares), one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1,557,912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class C Investors Shares), seven thousand three-hundred ninety-two (7,392) Class C' Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01)

each (the Class C' Investors Shares), two million six hundred ninety-two thousand eight hundred fifty-one (2,692,851) Class D Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class D Investors Shares), five thousand fifty-eight (5,058) Class D' Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class D' Investors Shares), two million four-hundred forty-nine thousand seven-hundred thirty-one (2,449,731) Class E Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class E Investors Shares), three thousand six-hundred fifty-eight (3,658) Class E' Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class E' Investors Shares), four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Management Shares)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present capital reduction, are estimated at EUR 2,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions (la «Société»), ayant son siège à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3145 du 24 février 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine LOPEZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco CAVALLINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il appert de cette liste de présence que sur un million deux cent huit mille deux cent trente-huit (1,208,238) actions d'investisseurs de classe A, deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2,725,061) actions d'investisseur de classe B, un million cinq-cents cinquante-sept mille neuf cent douze (1,557,912) actions d'investisseurs de classe C, sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7,392) actions d'investisseur de classe C', trois millions quatre-vingt-douze mille sept cent une (3,092,701) actions d'investisseurs de classe D, cinq mille cinquante-huit (5,058) actions d'Investisseur de Classe D', deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2,449,731) actions d'investisseurs de classe E, trois mille six cent cinquante-huit (3,658) actions d'investisseur de classe E', quinze mille cinq cent soixante-quatre (15,564) actions spécifiques de Classe B', quatre millions (4,000,000) actions de commandité, un million cent quarante-deux mille quatre-cent dix (1,142,410) actions d'investisseurs de classe A, deux millions cinq-cents soixante-dix-sept mille trois cent soixante (2,577,360) actions d'investisseurs de classe B, un million quatre-cent soixante-treize mille quatre cents soixante-douze (1,473,472) actions d'investisseurs de classe C, sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7,392) actions d'investisseur de classe C', deux millions neuf cent vingt-cinq mille soixante-quinze (2,925,075) actions d'investisseur de classe D, cinq mille cinquante-huit (5,058) actions d'Investisseur de Classe D', deux millions trois-cent seize mille neuf cent cinquante-quatre (2,316,954) actions d'Investisseur de Classe E, trois mille six cent cinquante-huit (3,658) actions d'investisseur de classe E', quinze mille cinq cent soixante-quatre (15,564) actions spécifiques de Classe B', quatre millions (4,000,000) actions de commandité sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

III. Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés par lettre recommandée à tous les actionnaires en date du 31 janvier 2012.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 . Correction du montant du capital social et modification subséquente. Suite à une erreur d'arrondi lors de la souscription de nouvelles actions suivant l'augmentation du capital social de la Société, le capital social a été porté le 4 octobre 2011 à trente et un mille huit cent vingt-quatre euros et vingt cents (EUR 31.824,20) au lieu de trente et un mille huit cent vingt-quatre euros et vingt et un cent (EUR 31.824,21). Le nombre d'actions souscrites par les actionnaires est correct et n'est pas à modifier. Dès lors le capital social de la société est de cent cinquante mille six cent cinquante-trois euros et quinze cents (EUR 150.653,15).

2. Réduction du capital social d'un montant de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante cents (EUR 3.998,50) pour le ramener de son montant actuel de cent cinquante mille six cent cinquante-trois euros et quinze cents (EUR 150.653,15) à cent quarante-six mille six cent cinquante-quatre euro et soixante-cinq cents (EUR 146.654,65) par le rachat et la suppression de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante (399.850) Actions d'Investisseur de Classe D ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune les «Actions d'Investisseur de Classe D Rachetées» .

3. Remboursement en espèces aux détenteurs d'Actions d'Investisseur de Classe D ensemble avec la prime d'émission y afférente.

4. Modification du second paragraphe de l'article 3.1 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à cent quarante-six mille six cent cinquante-quatre euros et soixante-cinq cents (EUR 146,654.65) composé de un million deux cent huit mille deux cent trente-huit (1,208,238) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2,725,061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq-cents cinquante-sept mille neuf cent douze (1,557,912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante une (2,692,851) actions d'investisseurs de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7,392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), cinq mille cinquante-huit (5,058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseurs de Classe D' »), deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2,449,731) actions d'investisseurs de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), trois mille six cent cinquante-huit (3,658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'), quinze mille cinq cent soixante-quatre (15,564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), et de quatre millions (4,000,000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions de Commandité»).

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de corriger le montant du capital social. En effet, conformément à l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 2011, publié au Mémorial numéro 3145 du 21 décembre 2011, le capital a été augmenté d'un montant de trente et un mille huit cent vingt-quatre euros et vingt cents (EUR 31.824,20) au lieu de trente et un mille huit cent vingt-quatre euros et vingt et un cents (EUR 31.824,21) dû à une erreur d'arrondi. Le nombre d'actions souscrites par les actionnaires était correct et n'est pas à modifier. Dès lors l'assemblée constate que le capital social de la société est de cent cinquante mille six cent cinquante-trois euros et quinze cents (EUR 150.653,15).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euro et cinquante cents (EUR 3.998,50) en vue de le ramener de son montant actuel de cent cinquante mille six cent cinquante-trois euros et quinze cents (EUR 150.653,15) à cent quarante-six mille six cent cinquante-quatre euros et soixante-cinq cents (EUR 146.654,65) par l'annulation de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante (399.850) actions d'Investisseur de Classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par un rachat conformément aux résolutions prises aujourd'hui, et par remboursement du montant de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euro et cinquante cents (EUR 3.998,50) ensemble avec la prime d'émission y afférente se chiffrant à un million vingt-trois mille quatre cent trois euro et cinquante centimes (EUR 1,023,403.50) aux détenteurs d'Actions d'Investissement de Classe D.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le second paragraphe de l'Article 3.1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à cent quarante-six mille six cent cinquante-quatre euros et soixante-cinq cents (EUR 146,654.65) composé de un million deux cent huit mille deux cent trente-huit (1,208,238) actions d'investisseurs de classe

A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2,725,061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq-cents cinquante-sept mille neuf cent douze (1,557,912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante une (2,692,851) actions d'investisseurs de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7,392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), cinq mille cinquante-huit (5,058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseurs de Classe D'»), deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2,449,731) actions d'investisseurs de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), trois mille six cent cinquante-huit (3,658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'), quinze mille cinq cent soixante-quatre (15,564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), et de quatre millions (4,000,000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Actions de Commandité»).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente réduction de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. CHARBON, M. LOPEZ, F. CAVALLINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2012. Relation: LAC/2012/7801. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012029557/247.

(120038248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Synapsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012031045/10.

(120040659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Techne International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 2.

R.C.S. Luxembourg B 136.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TECHNE INTERNATIONAL S.à r.l.*

Référence de publication: 2012031047/10.

(120040578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Taitava Advisory Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 150.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031050/10.

(120040708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Taylor Wimpey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 14.312.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 97.898.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Luxembourg le 27 février 2012

Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Andrew O'Shea de ses fonctions de gérant de classe C de la Société avec effet au 26 février 2012.

Il a été décidé de nommer, pour une période indéterminée, Monsieur Sébastien FRANCOIS, employé privé, né le 4 décembre 1980, à Libramont-Chevigny, Belgique et demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, aux fonctions de gérant de classe C de la Société avec effet au 27 février 2012.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société tenue à Luxembourg le 08 mars 2012

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers avec effet au 8 mars 2012.

L'adresse actuelle des associés de la Société, Taylor Wimpey Plc et Taylor Wimpey IP (Holdings) 2005 Limited est Gate House, Turnpike Road, High Wycombe, HP12 3NR, Royaume-Uni.

L'adresse professionnelle actuelle de Messieurs Steve IMPEY et Jonathan DRAKE gérants de classe A de la Société est Gate House, Turnpike Road, High Wycombe, HP12 3NR, Royaume-Uni.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de classe C de la Société est L-1130 Luxembourg, 37, Rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031601/24.

(120041032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Central European University, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg F 3.671.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

L'assemblée générale extraordinaire de CENTRAL EUROPEAN UNIVERSITY, A.S.B.L., ayant son siège social au 35, rue Giesener, L-1631 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro F 3671 ("l'Association"), qui s'est tenue le 31 janvier 2012, a pris la décision de liquider l'Association avec effet au 31 janvier 2012 et de nommer M. Mark Kiss, gérant, né le 26 juin 1979, à Budapest, Hongrie, et résidant professionnellement au 9 Nador str., Budapest, Hongrie comme liquidateur de l'Association.

En outre, l'assemblée générale extraordinaire de l'Association tenue le 31 janvier 2012 a également pris la décision de clôturer la liquidation de l'Association et d'affecter les biens de l'Association à Central European University, ayant son siège social au 400 West 59th Street, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012031111/19.

(120040396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Taurus Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.149.

—
Extrait rectificatif du dépôt L110209736.05 en date du 28/12/2011

L'adresse professionnelle de Monsieur Laurent Bélik, nouvel administrateur de la Société, est la suivante:
9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 12 mars 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2012031052/14.

(120040313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

The Cutting Room S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3450 Dudelange, 68, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 111.607.

—
1) Monsieur Cesare COTRONE possède 374 parts sociales ordinaires.

2) Monsieur Nicolas MANCIA, né le 03 août 1982 à Thionville (France), demeurant 2, rue du 6 juin 1944 à F-57700 Marspich, possède 125 parts sociales ordinaires.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012031053/11.

(120040569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Timber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.572.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012031054/10.

(120040510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Travil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.199.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012031056/10.

(120040685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Travil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.199.

—
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012031057/10.

(120040686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Vouvray I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.164.

Il est à noter que depuis le 14 août 2009:

- Monsieur Antoine Clauzel est dénommé "Gérant 3i Luxco" (3i Luxco Manager),
- Monsieur Russell Faulkner est dénommé "Gérant H.I.G. Luxco" (H.I.G. Luxco Manager), et
- Monsieur François Bourgon est dénommé "Gérant Indépendant" (Independent Manager). Toutes les autres informations restent inchangées.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vouvray I Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012031067/17.

(120040151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Vatea S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.719.

EXTRAIT

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société Vatea S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.719 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au vendredi 9 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 mars 2012.

Pour FIDALUX S.A.

Christophe BLONDEAU

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012031069/17.

(120040378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Vatea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.719.

Extrait - démissions unilatérales

Monsieur Christophe BLONDEAU a remis sa démission, avec effet au 9 mars 2012, de son mandat d'administrateur de la société Vatea S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.719 (la «Société»).

H.R.T. Révision S.A. a également remis, avec effet au 9 mars 2012, sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012031070/15.

(120040575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

West Park Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.860,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.176.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 février 2012

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, la personne suivant en tant que gérants de catégorie A de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Lars Jonsson, avec adresse professionnelle au 29 Esplanade, 1st floor St. Helier, JE2 3QA, Jersey, Channel Islands.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Jonsson, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour West Park Management Services S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012031074/21.

(120040392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

A.J. Tech. Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.791.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 8 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme A.J. TECH. SOPARFI S.A.;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Paul NOURISSIER

Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2012031099/18.

(120040626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliaire de EuroPRIS Luxembourg Holding Company F S.à r.l. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 113 413 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 17 février 2012.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Brown Brother Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012031096/13.

(120039600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.414.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 113 414 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 17 février 2012.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012031097/13.

(120039601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.415.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 113 415 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 17 février 2012.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012031098/13.

(120039602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Combil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 33.299.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 08 novembre 2011

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 43, rue Emile LAVANDIER, L- 1924 Luxembourg au 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

2. L'Assemblée décide de révoquer comme administrateur la société Midwest Holding SA,

3. L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Maître Shiva MIR MOTAHARI demeurant à 21, bei der Aarnescht, L-6969 OBERANVEN,

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09.03.2012.

Référence de publication: 2012031115/15.

(120040636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Pergola Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.255.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PERGOLA MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2012032537/11.

(120042366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2012.